

VIVRE
ET ETUDIER
A MONTPELLIER

1981-82

**GUIDE
DE L'
ETUDIANT-E**

**Les Elus UNEF
t'informent**

UNION GENERALE DES ETUDIANTS DE MONTPELLIER
UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE

AUTO-ECOLE DU CENTRE

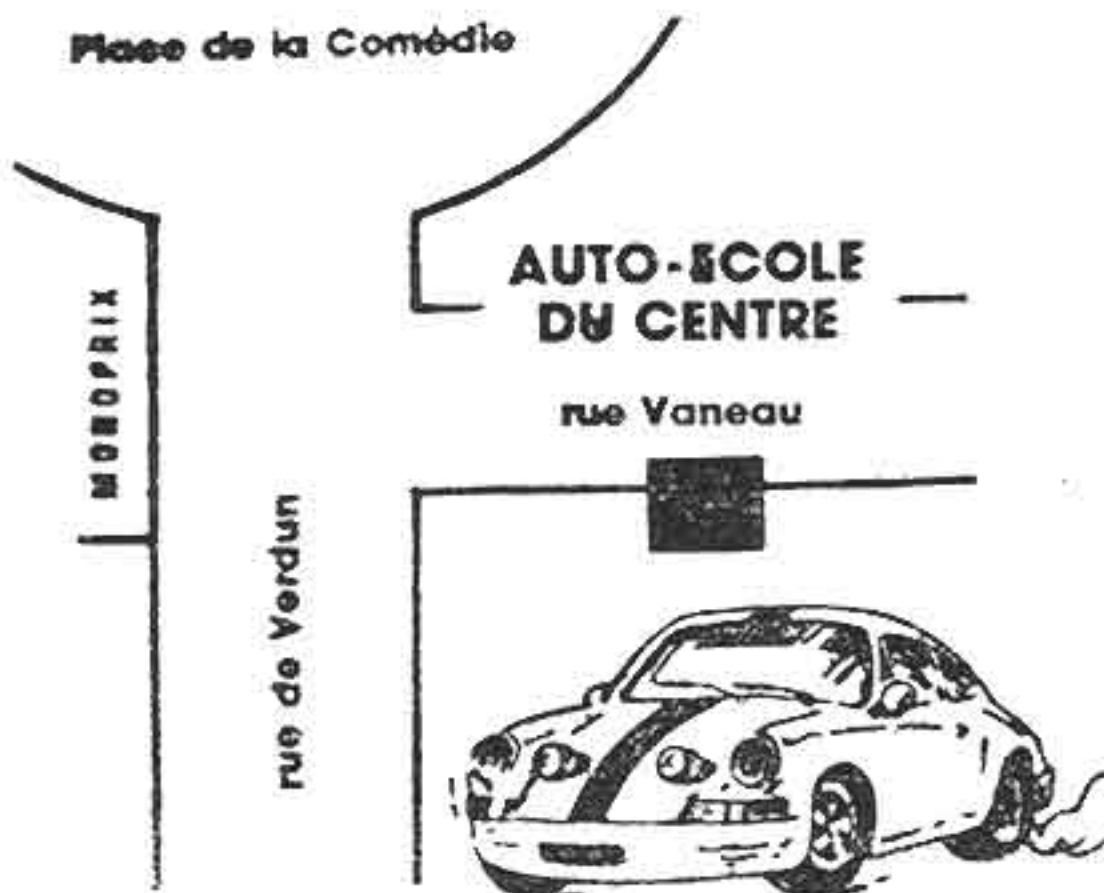
6, Rue Vaneau (face Monoprix, côté rue de Verdun) Montpellier. Tél: 58-41-11
Centre commercial, Paillad'1. La Paillade. Tél: 75-82-32

L'AUTO-ECOLE DES ETUDIANTS

Les meilleurs résultats de la région: 83% (résultat national: 50,14%)
pour un prix moyen de 2200 F.

NOUS VOUS PROPOSONS :
VOTRE PERMIS EN 5.10.15.20 jours ou plus
(EN TRADITIONNEL - AVEC OU SANS STAGE)

- Une méthode moderne *MAXIMUM* de chances, *MINIMUM* de leçons.
- Une heure complète de conduite avec prise en charge et retour à domicile.
- Des cours de code tous les jours à toutes heures par Directrice Diplômée.
- Le véhicule de votre choix, de couleur blanche à bande bleue.
- Motos HONDA 80, 400 et 650 c.c.
- R 5 automatique.



Salut,

Représentant des étudiants dans les différentes structures universitaires, nous avons conçu ce guide comme un outil pour gagner du temps, pour comprendre vite les rouages des facs qui restent pour beaucoup un mystère. Il ne faut pas te le cacher, la sélection, notamment la sélection par l'argent, ça existe.

Cette année, à l'Université, c'est possible que cela change, oui Saunier et Beullac sont partis.

Avec l'UNEF, qui est la seule organisation étudiante à avoir appelé à voter F. Mitterrand le 10 Mai, nous pouvons ensemble concrétiser l'espoir pour mieux vivre, mieux étudier.

Cela dépend de toi.

Ce guide est à l'image de l'appel que nous voulons te lancer. En effet, ce guide te permet de ne plus être tout à fait seul... Nous te proposons de ne plus être isolé.

Ce guide te permet de comprendre un peu mieux la vie d'étudiant... Nous te proposons de t'occuper de tes affaires quotidiennement.

Ce guide te permettra sûrement de trouver des tuyaux pour commencer ou continuer tes études dans de meilleures conditions... Nous te proposons de mieux les faire et cela du jour de la rentrée au jour de résultat des examens.

Ce que nous voulons, c'est créer, développer un lien, une solidarité entre tous les étudiants.

Cette nouvelle solidarité étudiante, elle dépend aussi de toi. C'est pourquoi nous voulons te dire qu'à l'Université, pour faire et réussir ses études, il faut être syndiqué.

Tu dois prendre ta place dans ton Groupe d'Etude UNEF pour pouvoir réviser tes examens avec d'autres étudiants, pour te défendre, pour participer à la vie de ton UER et de ton Université.

Alors, n'hésite pas et si ce n'est déjà fait, syndique-toi. Nous avons besoin de toi, de tes idées pour créer une nouvelle solidarité entre nous: LA SOLIDARITE ETUDIANTE.

Alors, rendez-vous dans ton UER, ton amphi... ton Groupe d'Etude UNEF.

Les élus UNEF.

SOMMAIRE

édito p.1

étudiant-e à Montpellier

* Services Universitaires	p.4
* Transports	p.4
* Plan de Montpellier	p.5
* Papiers SVP	p.6
* Le CROUS	p.8,9,10
* La Santé	p.11,12,13

les élus UNEF t'informent

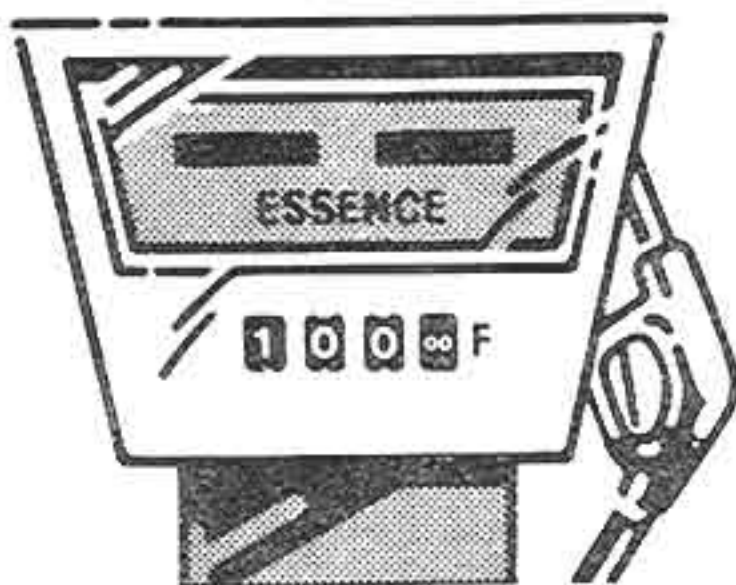
* Une année de lutte avec l'UNEF	p.7
* Utilisons nos élus UNEF	p.14
* 4 axes pour changer	p.15,16,17,18
* La fac	p.centrales
* Attention faussaire	p.19
* S'entraider pour réussir nos études	p.20
* La Solidarité ça se finance	p.21
* Etre étudiant(e) à part entière	p.24

ça me concerne aussi

* Les aides financières (bourses)	p.22,23
* Droit du travail	p.25
* Le logement	p.26
* Etudiant étranger à Montpellier	p.27
* La vie à deux	p.28
* Les études et le service militaire	p.29
* Sports, Loisirs, Culture	p.30,31
* Adresses utiles	p.32



**par les temps
qui courent, il faut savoir
compter**



prenez le bus

SOCIÉTÉ MONTPELLIÉRINE DE TRANSPORT URBAIN



20, rue de la Loge - 34000 Montpellier

Tél (67) 66 12 56

La société Montpelliéraine de Transport Urbain a retenu à ses frais cet encart dans votre revue.

Elle va donc vous vanter les mérites de la carte hebdomadaire de 12 voyages, vendue 13,50 F auprès de ses 60 dépositaires et de son bureau de vente, place de la Comédie.

Carte réservée aux étudiants et aux scolaires.

Mais elle va aussi aimablement vous rappeler qu'à l'intérieur des autobus, la fraude est passible d'une amende de 40,00 f, et que si cette amende n'est pas acquittée dans un délai de huit jours, la contravention sera transmise au parquet pour recouvrement judiciaire, le contrevenant étant alors passible d'une amende de 600 F à 1000 F.

Le dimanche soir ou veille de rentrée scolaire, de 20h à 1h du matin au départ de la gare, desserte de toutes les cités universitaires à chaque arrivée de train.

Tarif 2 tickets unités.

LES TRANSPORTS

1. Les Bus urbains : (Société Montpellieraine des transports urbains. Tél. 66.12.56.).

Les lignes mises en service sont les suivantes :

- Ligne 1 Direction La Paillade par Celleneuve.
- Ligne 2 Pas du Loup - La Paillade (Piscine) par St-Eloi. (Dessert la cité de Boutonnet, la cité et le R.U. de Triolet, la cité de la Colombière, l'I.U.T.).
- Ligne 3 Cévennes - Marché gare.
- Ligne 4 Castelnau - Paul Valéry.
- Ligne 5 Zoo - Lycée Agricole, Marqueroze - Cave coopérative (dessert la Fac de Lettres, la cité et le R.U. de Vert Bois).
- Ligne 6 Plan des Quatres Seigneurs - Zone Industrielle (dessert la Fac des Sciences).
- Ligne 7 Aiguelongue - La Chamberte.
- Ligne 8 Pompignane - Chemin de Moularès.
- Ligne 9 Ecole de Commerce - La Pergola.
- Ligne 10 Celleneuve - St-Eloi - St-Lazare - Gare.
- Ligne 11 Font Trouvé - Pompignane.
- Ligne 12 Rue Razeteurs - Cité Mion.

L'ensemble des Bus transitent par le Centre ville (Place de la Comédie).

Attention : les itinéraires des bus doivent subir des modifications au cours de l'automne.

Tarifs : (au 15 Juillet 81)

Le prix unitaire du ticket est fixé à 3,50 F.

Toutefois, on peut se procurer un carnet de 10 tickets pour 25 F.

Enfin, les étudiants bénéficient sur demande de l'UGEM-UNEF d'une carte hebdomadaire de 12 tickets, vendue au prix de 13,50 F (sur présentation de la carte d'étudiant). Tickets, carnets ou cartes peuvent être achetés dans les bureaux de tabacs ou sur la place de la Comédie devant Monoprix.

2. Taxis :

Mini-gare des radios-taxis : Square Planchon. Tél. 92.04.55.

Postes : Celleneuve, Comédie, Gambetta, Gare, Laissac, Mas Drevon, St-Charles, St-Eloi, St-Lazare.

3. Gare Routière :

Rue du Grand St-Jean, près de la gare S.N.C.F. Tél. 92.01.43.

Les bus desservent les grandes villes de la région et la plupart des villages voisins.

4. Gare S.N.C.F. :

Place Auguste Gibert.

- Renseignements : Tél. 58.56.80.

- Réservations : Tél. 58.43.06.

- Autres services : Tél. 92.15.16.

5. Avion :

Au cas où : Aéroport de Fréjorgues.

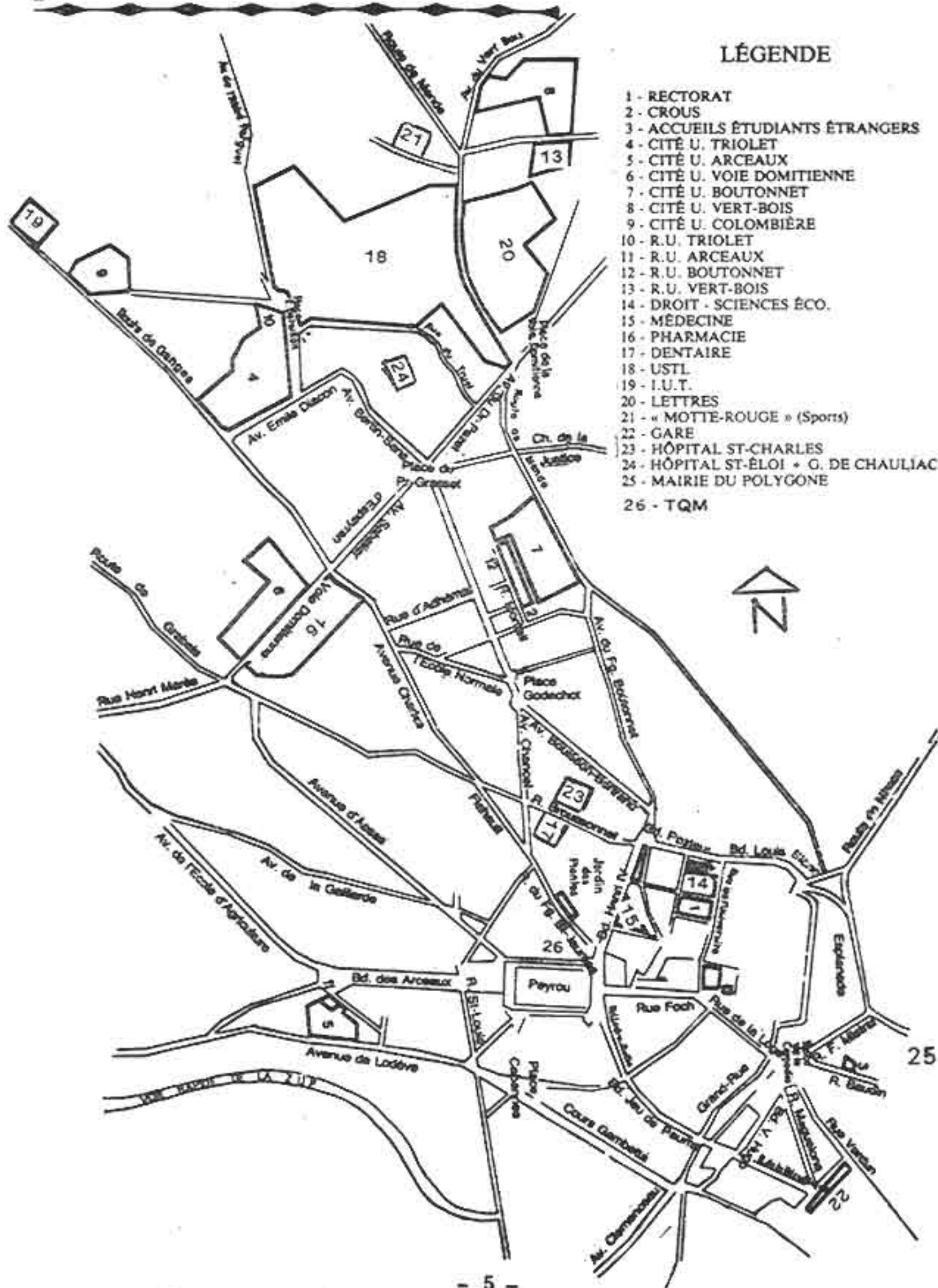
- Tél. 58.42.80. - 58.62.10.

- Réservation pour vols bleus : 58.26.70.

ADRESSES UTILES

- Université Montpellier I	39, rue de l'Université	66-04-75
Fac de Pharma	av. Ch. Flahault	63-55-57
Cellule Info orientation	43, rue de l'université	66-12-76
Fac de Droit Sciences éco.	39, rue de l'Université	60-50-66
Fac de Médecine	2, rue Ecole de médecine	60-75-55
Ecole dentaire	Rue Auguste Broussonnet	63-13-31
UER EPS	3, rue Barnabé	60-66-98
- Université Montp. II (USTL)	Place E. Bataillon	63-91-44
Institut Universitaire Techno.	Av. Occitanie	63-38-86
Ecole Nat. sup. de Chimie	8, rue de l'Ecole normale	63-52-73
Cellule info et orientation		63-46-58
- Université Montpellier III	Paul Valéry	63 91 10
IPPMS	1011, rue Pont de Lavérune	42-46-33
- Service Universitaire des Etudiants Etrangers		63-43-35 (UPV)
- Ecole Nat. Sup. agronomie	Pl. Pierre Viala	63-12-75
- Ecole Nat. d'instituteurs	1, rue de l'Ecole Normale	63-54-00

plan de Montpellier



papiers s.v.p.!

PIECES	OU LES OBTENIR ?	AVEC QUOI ?
Certificat de scolarité	Secrétariat à la fac	Carte d'étudiant
Carte d'étudiant	Chaine d'inscription de la fac	Photo d'identité N° d'identité INSEE
Carte d'identité	Commissariat du domicile	2 photos d'identité timbre fiscal livret de famille ou extrait de naissance
Carte d'électeur	Mairie du domicile (du 1er sept. au 31 déc. de chaque année)	Livret famille ou pièce d'identité, justification de domicile
Fiche d'état-civil	Mairie du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance
Casier judiciaire	Greffe du tribunal de grande instance du lieu de naissance	Etat civil et adresse
Copie conforme	Mairie du domicile	Copie ou original
Certificat de nationalité française	Greffe du tribunal de grande instance du domicile	Livret de famille et pièces prouvant la nationalité
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance Nom-Prénom enveloppe timbrée avec adresse
Certificat de travail	Employeur	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille- certificat du médecin (à faire dans les 3 jours)
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date de mariage-Nom-Prénoms- 1 enveloppe timbrée
Passeport	Commissariat du domicile	Carte d'identité- 2 photos
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage etat civil conjoint et enfants.	Certificat de perte (commissariat)

1, rue de l'Université - 34.000 MONTPELLIER - Tél.(67) 66.03.65 - Télex: 490.071

ATOLL VOYAGES

LIC. A 1201

- VOYAGES POUR LES JEUNES
- SPECIALISTE DU TOURISME ETUDIANT (réduc-
tions SNCF, Avion, Charters - séjours linguistiques)

1 ANNEE DE LUTTE AVEC L'UNEF

C'est au cours de l'été 1980 que Mme Saunier Séité, celle qui fit les mauvais jours du ministère des Universités, porta ses coups les plus durs à l'Université: suppression d'enseignements, et la Loi Sauvage visant à écarter les étudiants des Conseils élus.

La riposte ne se fit pas attendre. Dès le 22 Septembre, avec les syndicats d'enseignants et de personnel, le SNESup, le SGEN-CFDT et la CGT, l'UNEF appelait à manifester à Paris (6000 personnes dans la rue).

La lutte pour le rétablissement des diplômes supprimés, pour le maintien des étudiants dans les conseils commençait donc.

Et toute l'année, face à l'intransigeance du ministre des Universités, l'UNEF, en appelant à ne pas démissionner, s'est placée comme le rempart des étudiants contre les attaques de Mme Saunier-Séité et de M. Giscard d'Estaing.

Le dernier temps fort, ce fut les Etats Généraux des luttes tenus le 6 Mars à Paris à l'appel de l'UNEF: de toute la France, des délégations sont montées pour porter leurs revendications au ministère.

Autre lutte d'importance, celle menée pour la défense des Oeuvres Universitaires, qui régissent les Restau-U, les cités Universitaires et d'autres aides apportées aux étudiants.

Des milliers d'étudiants Montpelliérains

sont entrés dans cette bataille avec leurs élus UNEF-FRUF-UGE, en signant massivement la veille du C.A. du Crous en Décembre, une pétition contre la hausse des loyers et en Janvier, pour l'ouverture de nouvelles chaînes de RU, la mise en place des Conseils de Résidence...

Et les étudiants ne s'y sont pas trompés: lors de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'Administration du Crous, c'est en majorité qu'ils ont voté pour la liste UNEF-FRUF-UGE.

Avec cette victoire éclatante, c'est l'organisation qui les a toujours appelés à la lutte que les étudiants ont reconnu.

Et c'est sur la base de son expérience des luttes que l'UNEF a pris toutes ses responsabilités le 10 Mai en appelant à voter François Mitterrand. Aussi, la victoire des forces de gauche, l'immense espoir qu'elle a fait naître chez les étudiants, nous nous en réjouissons fortement.

Aujourd'hui, Saunier-Séité balayée, tout peut être différent à l'Université, des négociations peuvent être engagées sur chaque secteur et enfin, amener des changements véritables.

L'UNEF est décidée à tenir toute sa place dans cette période, afin qu'aucune revendication des étudiants ne soit laissée de côté. C'est pourquoi elle t'appelle à venir dès maintenant en débattre avec elle.

RESULTATS CROUS

LISTES	VOIX Montpellier	%	VOIX National	%	CNO
UNEF-FRUF-UGE	2 080	55,76	37 168 (+12 000)	42,99 +7,21)	84voix 4 élus
«UNEF ID FERUF» alias OCI	930	24,93	30 673	35,48 (-4,51)	77voix 4 élus
CELFI	90	2,41	5 254	6,08	13voix 1 élus
UNI			3 263	3,77	8voix 0 élu
CLEF			1 195	1,38	
DIVERS (Corpos)	630	16,89	8 902	10,30	16voix 1 élus
TOTAL	3 730	100	86 455	100	10élus

CNO: Centre National des Oeuvres

LES C.R.O.U.S.

Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales

Gérés paritairement par l'Etat et les étudiants, les CROUS sont un des éléments principaux de l'aide sociale aux étudiants, prestataires de nombreux services.

Mais à Montpellier, il est menacé, vidé de son contenu : il ne permet pas à tous les étudiants de la région de poursuivre leurs études dans des conditions décentes.

CROUS Montpellier : 2, rue Monteil. Tél. 63.53.93.



les Services

Pour être bénéficiaire des œuvres, présente-toi au CROUS (2, rue Monteil) dès ton inscription en fac, avec deux photos et ta carte d'étudiant. La carte du CROUS te sera délivrée dans un délai de 48 h à 5 jours. Elle te permettra d'acheter tes tickets de R.U., d'avoir accès aux activités culturelles dans les cités universitaires, ou de bénéficier du service-logement du CROUS si tu cherches une chambre en ville.

- Les Restau-U : au nombre de 4 (*Vert-Bois* : 1000 pl. ; *Triolet* : 1100 pl. ; *Boutonnet* : 500 pl. ; *Arceaux* : 500 pl.).

- Restau. Agréé par le CROUS : restaurant de l'I.P.P.M.S., 10 rue du Pont de Laverune.

- Le restaurant diététique universitaire : carte spéciale à retirer au CROUS et salle réservée au R.U. du *Triolet* (100 places).

Tu achètes les tickets par carnet de 20 au siège du CROUS sur présentation de ta carte de bénéficiaire des œuvres.

- Les Cités Universitaires :

• Cité des Arceaux (420 chambres, garçons), Bd. des Arceaux. Tél. 92.14.37.

• Cité « Boutonnet » (797 chambres, filles), 119 rue du Fg. Boutonnet. Tél. 63.38.59.

• Cité « Triolet » (1000 chambres, garçons), Av. A. Fliche (à côté du R.U. et de la Fac de Sciences). Tél. 63.45.15.

• Cité « Voie Domitienne » (991 chambres, filles), Voie Domitienne. Tél. 63.52.00.

• Cité « Vert Bois » (992 chambres, 2 bâtiments mixtes), route de Mende. A côté R.U. et Fac de Lettres. Tél. 63.35.93.

• Cité « La Colombière » (956 chambres, 2 bâtiments mixtes), route de Ganges. Tél. 63.31.81.

- Le service liaison étudiants-entreprises : 11, rue St-Louis. Tél. 92.16.96.

- Le service accueil étudiants étrangers : 11, rue Baudin. Tél. 58.27.43.

- Le FSU (Fond de Solidarité Universitaire) : Fournit des allocations exceptionnelles et des avances sur bourses face aux difficultés financières sérieuses des étudiants.

- Le service social du CROUS (Centre médico social des Arceaux. Tél. 92.69.34) : permet de surmonter les problèmes psychologiques, médicaux, juridiques et sociaux.

Conditions d'admission

CONDITIONS RELATIVES A L'AGE :

Etre âgé de moins de 26 ans au premier novembre de l'année universitaire considérée (prolongation réglementaire pour les étudiants ayant accompli leur service militaire ou faisant des études longues).

Etre âgé de moins 30 ans pour les étudiants étrangers.

CONDITIONS RELATIVES A LA SCOLARITÉ :

Les étudiants doivent obtenir un succès universitaire ou l'admission dans la classe supérieure au cours des deux années précédentes.

CONDITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES :

Le plafond des ressources est fixé par référence à l'indice de début des emplois de catégories B des fonctionnaires (compte tenu de l'application du quotient familial).

L'UNEF veut faire des CROUS un grand service public, social et culturel.

Les « **ELUS UNEF-FRUF-UGE** » au Conseil d'Administration du CROUS:
Nadine ATOUI - Médecine
Frédérique OPART - Lettres - Cité Vert bois (FRUF)
Patrick MONFORT - Sciences
Noisette PONS - (Perpignan)

*ILS PEUVENT INTERVENIR SUR TOUS TES PROBLÈMES :
ADMISSION EN CITÉ, AIDE FINANCIÈRE AVEC LE FSU (Fond de solidarité universitaire), etc...
POUR PRENDRE CONTACT AVEC EUX, ÉCRIRE A
« ÉLUS UNEF-CROUS », Esplanade - 34000 Montpellier.*



pour gérer votre argent

LaPOSTE

Pour les jeunes : Le Compte Chèque Postal

Votre argent disponible à tout moment :
- La carte C.C.P. 24/24

Votre argent disponible partout :
- La carte de paiement
- Les postchèques pour l'étranger

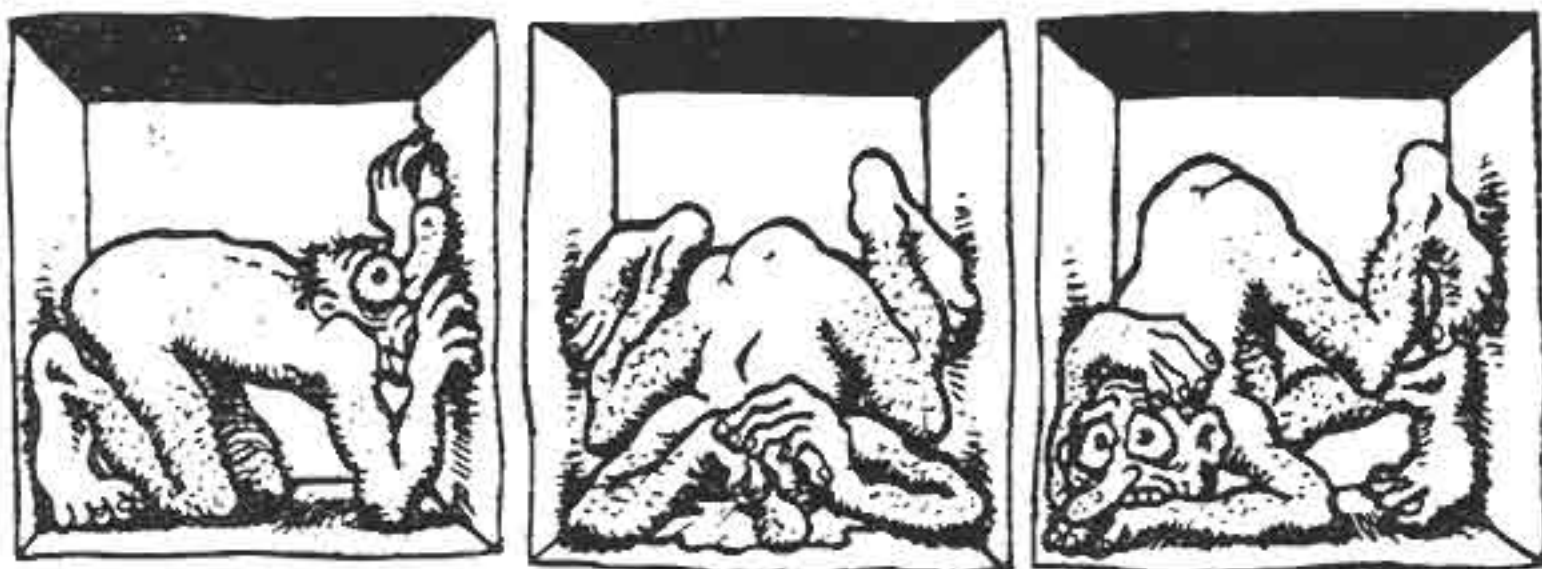
Votre budget géré gratuitement et sans souci

Librairie

15, Rue des Soeurs Noires
34 Montpellier
Tél: (67) 60 76 03

Contre (hand)

*Psy(s), Sciences humaines, BD, Arts,
Photos, Littérature étrangère...
Les livres qui sortent de l'ordinaire, un petit pas à coté*



CHANGER LE CLIMAT DANS LES CITES DEVELOPPER LA SOLIDARITE PARMI LES RESIDENTS AVEC LA FRUF

Les cités ne sont pas un privilège pour quelques heureux (?) élus parmi les bénéficiaires du CROUS : elles sont une prestation sociale acquise par le mouvement étudiant, comme les bourses, les R.U., les autres services du CROUS visant à réduire les inégalités sociales.

Les cités, **aide indirecte**, par les conditions spéciales qu'elles réservent aux étudiants, adaptées à leur statut, doivent les aider à mieux réussir leurs études...

Pour avoir une chambre en cité Universitaire, il faut faire une demande au CROUS avant la fin Mai de l'année précédente. Mais si tu n'as pas pu faire la demande à cette date tu peux encore la faire en Juillet car il y a des défections. Réclame un dossier au CROUS, si ton dossier a été déposé tardivement ou si il a été refusé à la première commission, tu peux être mis sur liste d'attente.

POUR ETRE ADMIS :

Il faut être bénéficiaire des œuvres et répondre à différents critères :

- * La situation sociale des parents ou parfois les ressources du demandeur.
- * L'éloignement du domicile. * Pour une réadmission, il faut justifier d'un succès universitaire durant 2 ans.
- * L'âge limite: 26 ans et 35 ans pour les étudiants étrangers.

UNE NOUVELLE SOLIDARITE

Une (e) étudiant (e) est un (e) citoyen (e) à part entière, non plus un môme. Ce n'est pas au Directeur de décider pour nous résidents, usagers des cités, premiers concernés par sa vie, son fonctionnement :

Il faut des moyens pour une véritable animation, l'aménagement des locaux, le rétablissement des postes de personnel supprimés, un entretien régulier ; et avant tout le respect de nos droits : favoriser la démocratie en élisant dès cette année à Montpellier des Conseils de Résidence, comme dans la plupart des cités universitaires de France :

A nous résidents de gérer les crédits culturels, de décider de faire une boum quand on le veut, etc...

Il faut que les cités nous offrent les conditions nécessaires à notre épanouissement. Pour changer notre vie d'étudiant, **changeons le climat dans les cités** : organisons des groupes d'études ou de révision par secteur d'intérêt, des groupements économiques d'achat, etc...

L'action des résidents, soutenue par les élus UNEF-FRUF-UGE au CROUS a permis de faire débloquent le conservatisme anachronique du Conseil d'A du CROUS en obtenant en juin 80 une MIXITÉ partielle à Montpellier

En nous rassemblant dans les Associations F.R.U.F. dans chaque Cité, nous pouvons gagner plus sur la mixité, sur le blocage des tarifs du CROUS, rompre l'isolement, combattre le système D, mieux réussir nos études.

Organisation Nationale, le FRUF (Fédération des Résidents Universitaires de France), permet la coordination des initiatives, de l'information de tous les résidents ; l'action de ses élus au CROUS et au CNOUS en liaison avec l'UNEF et les personnels, pour unir et faire gagner tous ceux qui sont concernés par la sauvegarde des Oeuvres Universitaires : à Montpellier en particulier, la construction d'un nouveau restau-U à la Colombière et de chambres en cité (11 000 demandes, seulement 5 500 satisfaites en 1979-80 !).

LA SANTÉ

SE SOIGNER : UN BESOIN... UN DROIT

SECURITE SOCIALE...

Le régime étudiant donne accès à tous les étudiants (e)s au remboursement des frais médicaux. Valable pour une année (1er octobre au 30 Septembre), l'affiliation est obligatoire pour tout étudiant remplissant les conditions (nationalité, âge et scolarité):

. Le Bénéfice des prestations est accordé jusqu'à 26 ans, âge limite pouvant être repoussé d'un à quatre ans, en fonction des interruptions ayant pu intervenir dans la scolarité (service national, accidents, etc...).

. Les étrangers ne peuvent bénéficier de la sécurité sociale «étudiant» que si les accords avec les pays d'origine le permettent.

. Les étudiants de moins de 20 ans bénéficient de la sécurité sociale de leurs parents (ayants droits) jusqu'à leur vingtième anniversaire.

Ils sont tenus de cotiser au régime étudiant le lendemain de leur vingtième anniversaire.

. Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la cotisation.

... MUTUELLE ETUDIANTE.

Qu'est-ce que la mutuelle étudiante? C'est l'organisme chargé de gérer la sécurité sociale étudiante (assure les remboursements des prestations) et de compléter les remboursements faits par la sécurité sociale.

Tous les étudiants n'ayant pas d'assurance personnelle ont le plus grand intérêt à adhérer à la mutuelle lors de l'inscription en fac: les accidents dont ils seraient responsables ou victimes ne seraient pas couverts par la seule sécurité sociale. Créée en 1948 par l'UNEF, la MNEF (Mutuelle Nationale des Etudiants de France) est la seule mutuelle reconnue par la Fédération Nationale des Mutuelles de France (19 millions d'adhérents). Il est dans notre intérêt à tous que la MNEF continue de fonctionner et améliore ses services.

Section locale de la MNEF Montpellier: 63 Avenue de Lodève. Tél: 92-53-58.

. Cette année, nouvelle couverture accident et assurance.

. Complément de la couverture maladie, remboursement 100% : médicaments, hospitalisation, visite d'un médecin chez l'étudiant, consultation à l'hôpital, etc...

. Gratuité des soins et visites au centre médico-social et à la clinique «Beau Soleil» (119, Av. de Lodève).

. La carte de tiers payant (pas d'avance d'argent) s'obtient gratuitement à la section MNEF sur présentation de l'attestation d'inscription.

OÙ faire tirer
mon poly
ma thèse
mon mémoire ?

Un service créé par les étudiants
pour les étudiants

Au Centre d'Édition Universitaire

TETRAPOLY

de l'UGEM-UNEF

à la fac des sciences, local UNEF

USTL, Pl. E. Bataillon, 34 Montpellier, Tél: 63-91-44, Poste 299



J'AI
QUELQUE
CHOSE
POUR
VOUS!!

Les élus UNEF n'ayant pas regard aux dossiers de la mutuelle, ont démissionnés l'an passé, dénonçant la politique qui a abouti à une augmentation de 70 à 245 F en 6 ans et qui met en difficulté les intérêts des étudiants. (L'élection des étudiants au CA de la mutuelle se faisant normalement tous les deux ans).

Seule à avoir participé à l'action aux cotés de la CGT, de la CFDT et de 25 autres organisations contre le projet de loi Berger de démantèlement de la sécurité sociale, l'UNEF propose aux étudiants d'agir pour:

1. Le versement par l'Etat des remises de gestion à leur coût réel.

2. Une gestion étudiante réelle:

-L'information des adhérents par la publication des comptes de la mutuelle et des comptes rendus des différents conseils.

-Consultation des adhérents et du personnel par réunions effectives et régulières de tous les élus.

ATTENTION: Les mutuelles privées n'ont rien à voir avec les étudiants, encore moins avec leurs intérêts étant donné que leur seul but est celui de faire des profits sur le dos de la santé.

-Révision des statuts, dans le sens d'une décentralisation donnant plus de place à la satisfaction des besoins locaux.

3. Le développement et l'extention des services de la mutuelle:

-Développement des prestations pour aller vers la gratuité des soins (généralisation des conventions avec établissements et traitants), augmentation du complément mutualiste.

-Création de Bureaux pour l'Aide Psychologique (BAPU), de logements gérés par la MNEF, de bureaux de consultations juridiques.

-Décentralisation des services de la mutuelle sur les campus.

année
81/82

LA MUTUELLE NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE



C'est votre association.
Créée en 1948, elle est gérée par des étudiants élus, pour les étudiants.

Pour une cotisation unique de 245 F l'an

Médicaments : 100%*
Visite de votre médecin : 100%*
Consultation hôpital : 100%*
Hospitalisation : 100%*
Optique : 100%*
Maladies professionnelles : 100%*
Nouvelle couverture accident et assurance
Responsabilité civile
Rapatriement sanitaire

ETUDIANTS DE MOINS DE 20 ANS
au titre de l'année universitaire
La M.N.E.F. vous offre pour 50 F.
une garantie responsabilité civile,
individuelle, accident et stage,
rapatriement sanitaire.
Adhésion :
cette cotisation est versée par les délégués étudiants.

La M.N.E.F., c'est aussi :

- de nombreux accords avec des établissements de soins
- des œuvres sociales
- des consultations juridiques gratuites
- des services loisirs et voyages
- des contrats optionnels
- une assurance auto
- une assurance 2 roues
- un fonds mutualiste d'entraide

MNEF

Mutuelle Nationale des Etudiants de France

MÉDECINE PRÉVENTIVE

(3, rue Arc-des-Mourgues. Tél. 72.83.38)

Les étudiants disposent à tout moment d'un centre de soins médicaux gratuits :

- Hygiène mentale.

- Service médico-social avec des antennes dans les facs (infirmierie).

Il est possible d'y obtenir le *Certificat d'aptitude sportive* permettant l'inscription au CSU.

Les étudiants sont convoqués chaque année pour un examen radiologique obligatoire et une visite médicale éventuelle. Le tampon de la Médecine préventive est **obligatoire pour se présenter aux examens.**

En cas d'empêchement, prévenir le centre. Ça leur facilitera la tâche.

POUR CHACUN
DE VOS PROBLÈMES :

- Ouverture de compte
- Crédits Etudes
- Financement de votre installation

CREDIT LYONNAIS

VOTRE PARTENAIRE

23 Agences dans l'Hérault



Direction Régionale
20 Bd Victor Hugo
MONTPELLIER

ALLO... S.O.S. URGENCE

- SAMU 63.00.00.
- S.O.S. Médecine de 20 h à 7 h. 72.22.15.
- Police secours 17.
- S.O.S. Amitié 63.00.63.
- Pompiers 18.
- Centre anti-poison 63.24.01.

- Services Hospitaliers

• Hôpital St-Charles : rue Auguste Broussonnet. Tél. 63.91.64.

• Hôpital St-Eloi - Gui de Chauliac : Av. Bertin Sans. Tél. 63.91.00.

• Hôpital de l'Aiguelongue : 352, Av. Major Flandre. Tél. 63.42.77.

- Pharmacie Mutualiste : 1 rue Voltaire. Tél. 72.09.45.



LES ELUS

POUR DECIDER DE NOS ETUDES :

Tu entres à la fac ; cela représente un pas important dans ta vie. La fac, c'est l'endroit où on prend réellement sa vie en main, où on décide : la fac, c'est l'endroit où existent des rapports nouveaux entre les profs et les étudiants.

A la fac, tu as ton mot à dire.

Hélas, la réalité est bien différente. S'exprimer, décider sont des droits qui devraient nous revenir et pourtant, dans bien des cas, ils restent à conquérir.

Depuis 1968, les Universités, les UER sont dirigées par des Conseils composés de représentants élus par les enseignants, les personnels administratifs et par les étudiants.

Ces conseils prennent des décisions importantes concernant nos études, notre vie d'étudiant. Ils établissent le budget de l'UER, ils décident du programme des cours, des modalités des contrôles de connaissances etc...

De ces décisions dépend en grande partie notre avenir. C'est donc une question importante pour le syndicat des Étudiants de ne pas laisser décider les conseils sans les étudiants.

Or tout a été fait depuis plusieurs années pour tenter de réduire la place des étudiants dans les conseils pour les écarter des décisions qui y sont prises.

**La mise en place du quorum en 1976 a écarté dans un 1er temps beaucoup d'élus. Le mécanisme en est simple : moins il y a de votants, moins il y a d'élus !*

**La mise en place l'an dernier de la Loi Sauvage a constitué une aggravation sans précédent de l'autoritarisme de Madame Saunier Séité. Cette loi a diminué d'une façon considérable le nombre d'élus étudiants, réduisant ainsi la possibilité de faire entendre notre voix, de décider à l'Université*

Nous voulons être considérés comme des citoyens à part entière.

Cela dépend de toi !

Dans quelques mois, au cours du 1er trimestre, tu auras l'occasion, pour ton vote, de marquer ta volonté de participer, de décider de ce qui te concerne.

En élisant des délégués UNEF dans ton UER, tu te donnes les moyens de te défendre, les moyens de ne pas être écarté des décisions qui engagent ton avenir.

En élisant des délégués UNEF dans ton UER, tu votes pour des étudiants qui feront entendre ta voix, des étudiants sur qui tu pourras compter.

Alors n'oublie pas : dans quelques mois, vote.

Elus aux Conseils d'UER, d'Université.

Les élus UNEF interviennent pour chacun de tes problèmes et notamment :

.Pour obtenir une dérogation d'inscription ;

.Pour obtenir une équivalence ;

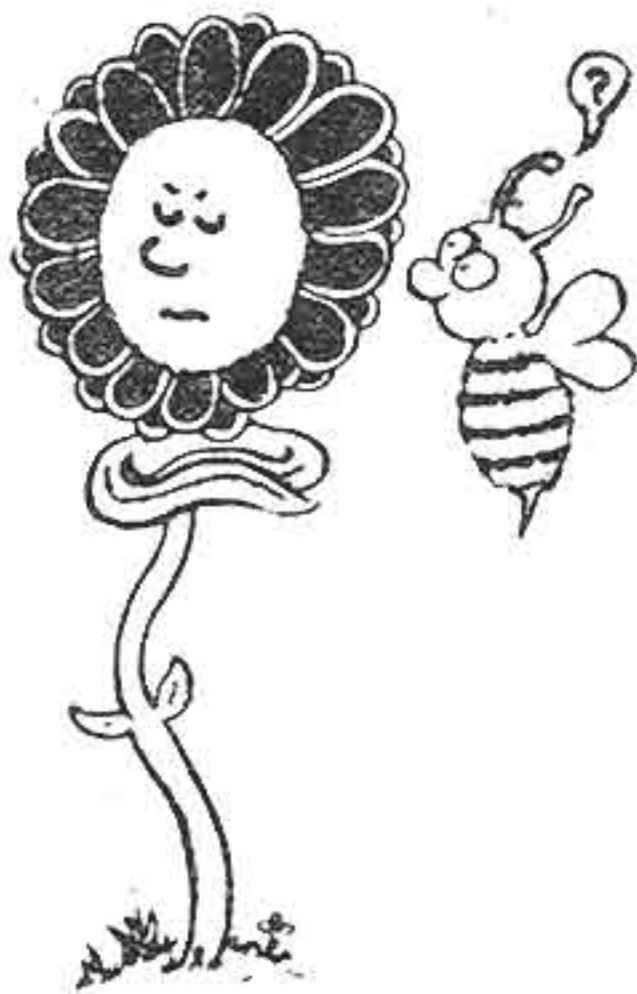
.Pour tous les problèmes d'examens.

Pour tout cela contacte les élus aux adresses des locaux de l'UNEF.

4 AXES POUR CHANGER

LES 4 AXES

Nous attaquer aux tares fondamentales de l'Université d'aujourd'hui, voilà ce que nous voulons faire en faisant de ces 4 axes le point de départ des négociations avec le nouveau gouvernement. Adoptés par la Conférence nationale de l'UNEF, qui s'est tenue les 28 et 29 mai à Lyon, ces propositions sont de nature à répondre, dans l'immédiat, aux revendications urgentes qui sont celles des étudiants.



1. La sélection sociale

15 % d'enfants d'ouvriers en 1^{er} cycle, 7 % en 3^e cycle : la sélection sociale est bien le fondement de l'Université. Les difficultés financières, l'abandon massif et la sélection par l'échec qui en résultent font de l'Université d'aujourd'hui, une Université d'élite fonctionnant en vase clos, mutilant l'espoir de milliers de jeunes.

Nous nous prononçons pour l'ouverture de l'Université aux enfants issus des couches les plus défavorisées, une Université qui s'enrichisse de l'apport de tous, une Université qui réponde aux besoins du pays et de la population.

Pour cela nous demandons des moyens pour étudier.

Pour combattre ces inégalités, nous exigeons immédiatement :

SELECTION SOCIALE

- que le bac reste le premier grade universitaire,
- l'augmentation du nombre de bourses attribuées par la prise en compte réelle de critères sociaux, dans l'objectif d'atteindre à court terme 20 % d'étudiants boursiers,
- la fixation à 1 200 F mensuels sur l'année universitaire des bourses au 6^e échelon, pour aller rapidement vers les 1 500 F.

- la revalorisation correspondante des autres échelons, l'indexation des bourses sur le budget établi par le CNO pour un étudiant,
- le blocage des tarifs universitaires et des frais d'inscription, la construction de 10 000 chambres en cité universitaire et le développement des Oeuvres Universitaires,
- la mise en œuvre d'un véritable contrôle continu, condition de la qualité de l'enseignement, le développement des enseignements de soutien (T.D. de rattrapage, groupe de travail avec moniteurs...),
- la suppression rapide de tous les numérous-clausus,
- des mesures dans chaque Université pour donner les moyens aux étudiants salariés de poursuivre leurs études.



2. Une formation pour un métier.

Le manque d'encadrement, de moyens pédagogiques, d'infrastructures, de matériel transforme notre cursus en course d'obstacles.

Le niveau scientifique et culturel insuffisant de notre enseignement, son cloisonnement étroit, son manque de dimension professionnelle nous empêche d'être formés pour un métier.

Nous voulons acquérir une formation de haut niveau fondamental et professionnel s'enrichissant mutuellement, nous voulons être formé pour un métier.

C'est pourquoi nous luttons :

FORMATION

- pour le maintien, le rétablissement, le développement des formations nécessaires au pays et à la région,
- pour une formation scientifique adaptée aux avancées réalisées dans tous les domaines,
- pour le renforcement du contenu de cette formation notamment par l'augmentation du budget des Universités et par le développement du potentiel de la recherche universitaire,

LA FAC DES SCIENCES

L'Université des Sciences et Techniques du Languedoc (USTL) : 40ha, 5000 étudiants, (en fond partis l'IUT et l'école de Chimie), est divisé en plusieurs Unité d'Enseignement et de Recherche (UER).

UER 1: C'est l'UER des premiers cycle DEUG A et B.

UER 2: regroupe toutes les licences et maitrises qui conduisent au CAPES et l'Agrégation.

UER 3: regroupe toutes les licences et maitrises qui conduisent à le recherche.

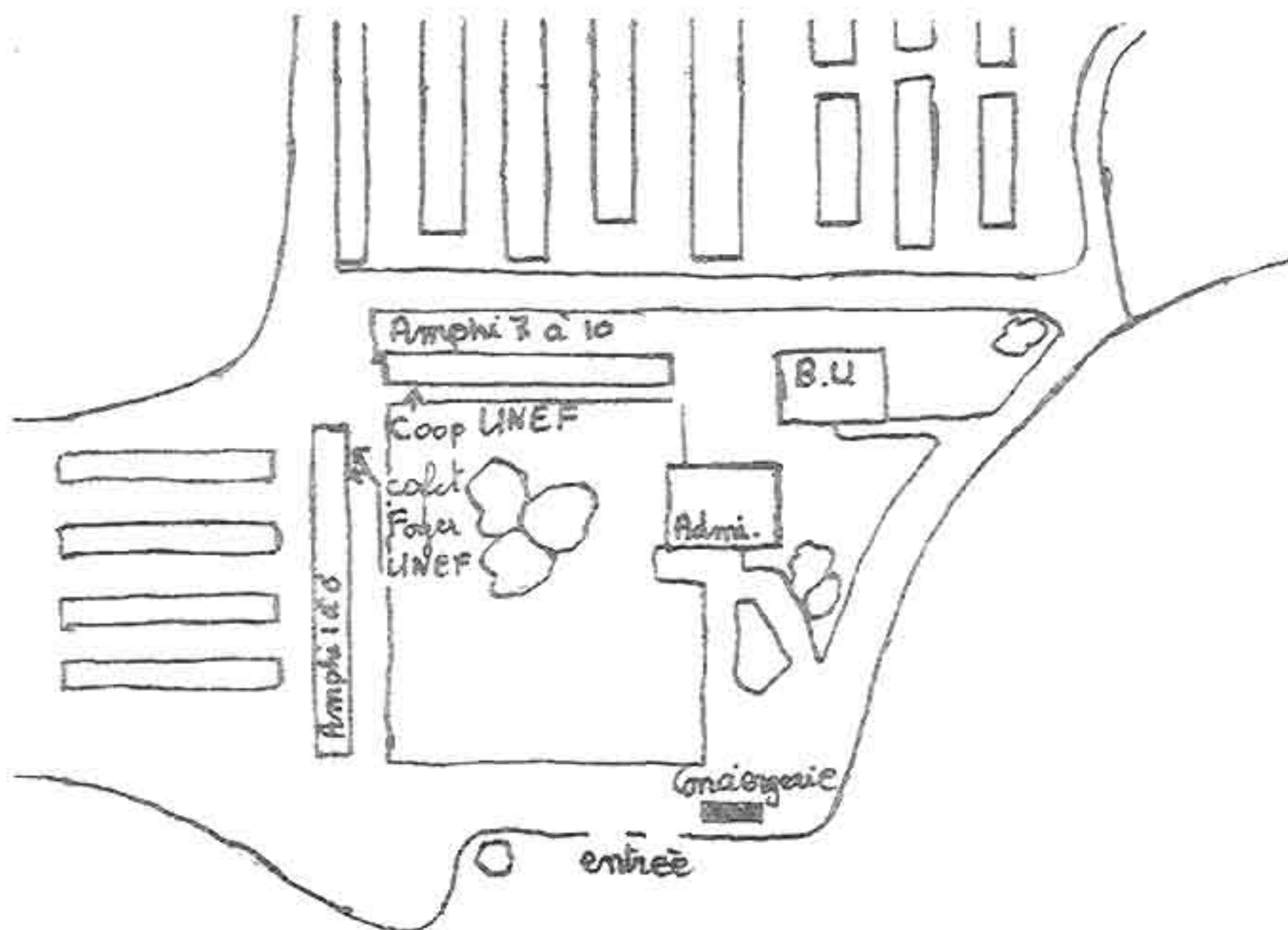
UER 4: regroupe les Maitrises des Sciences et Techniques (MST) qui conduisent à l'ingéniorat.

UER 5 à 8: ce sont les UER de 3ème cycle (mathématique, chimie, physique, biologie-géologie).

UER 10: C'est l'IUT.

Ces UER sont dirigés par des Conseils dans lesquels siègent des élus étudiants.

L'Université est aussi géré par un Conseil qui est élu par les conseils d'UER, où siègent aussi des élus étudiants.



Pour te détendre, pour passer le temps entre deux cours ou entre 12 et 14h,

VIENS AU



Tu y trouveras: Une salle de jeux électroniques et un billard.

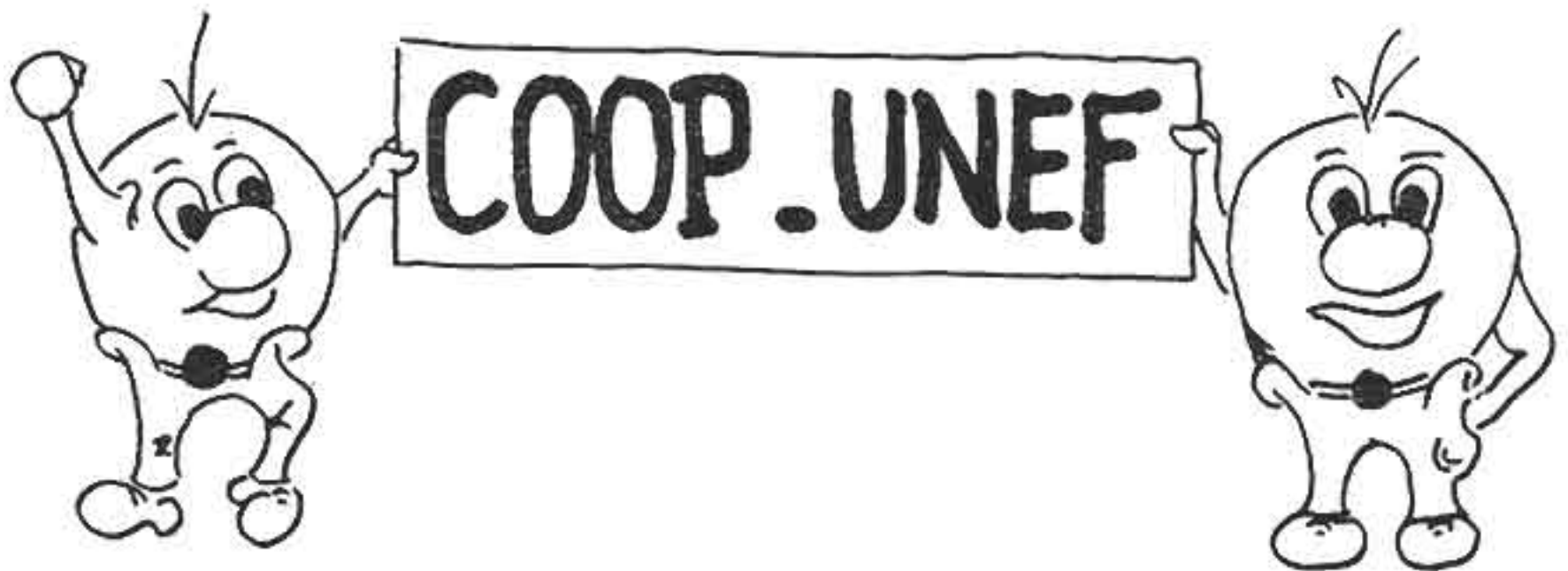
Et à ta disposition gratuitement:

- * Les journaux quotidiens nationaux et régionaux (Le Monde, le Matin, l'Humanité, Libération, l'Equipe, Midi-Libre, le Journal de Montpellier)*
- * Des hebdomadaires (Le Nouvel Observateur, l'Express, ...)*
- * Une bibliothèque de B.D.*
- * Des jeux (Echecs, dames, tarots, go, scrabble, 421, ...)*
- * Des clubs (Ping-pong...).*

Tu as envie d'animer un club, de créer une activité sur le Campus... le foyer est à ta disposition, il est ouvert à tous les étudiants de la fac des sciences sans autre obligation que d'être étudiant inscrit à l'USTL.

Une PAPETERIE sur la fac ?
des ANNALES D'EXAMENS corrigées ?
des COMMANDES GROUPEES moins chères?

Tout cela existe et même plus
à la ...



... Sous l'amphi 7, à coté de la salle du TD 24

OUVERTE DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12H A 14H

* des trousse à dissection

* des renseignements

* un service de petites annonces

* une bourse aux livres

* etc...

LES ELUS UNEF A LA FAC DES SCIENCES

Malgré la Loi Sauvage qui a diminué leur nombre (3 par UER au lieu de 12), les étudiants ont votés massivement pour les listes «Solidarité étudiante» UNEF l'an passé. A cause du quorum, tous les sièges n'ont pas été pourvus, mais les étudiants se sont donné des élus de la riposte à la loi Sauvage qui ont défendus nos intérêts toutes l'année (12 élus Unef sur 15 dans les Conseils d'UER et 5 élus sur 5 au conseil d'Université).

Avoir des élus à la fac, cela est très important, car c'est se mêler de nos affaires, de ce qui nous regarde !

En effet, ces conseils s'accupent de tout ce qui concerne la vie de la fac (modalité d'exams, attribution de crédits, condition d'enseignement etc...)

C'est parce que les élus UNEF gagnaient des droits nouveaux pour les étudiants que Saunier a essayé de les faire taire.

Sur la fac, les exemples sont nombreux: Création de la commission Vie de l'étudiant qui a permis la mise en place du foyer, l'aménagement au mieux des horaires pour la pratique d'activité sportive pour cette année, l'intervention des élus en faveur de chaque cas pour l'inscription des étudiants étrangers, pour l'amélioration des enseignements, ...

Nos élus ont donc une grande importance pour notre vie d'étudiant, mais seul il ne peuvent rien car il appartient à chacun d'entre nous de les aider dans leur tâche.

Cette année, l'Université va retrouver un visage démocratique par l'abolition de la loi Sauvage et du quorum, aussi n'oublie pas d'aller voter, c'est ton devoir que les étudiants soient représentés partout.

Pour tout problème, pour te renseigner, n'hésite pas
prends contacte avec tes élus UNEF, dans les locaux UNEF.



- pour une formation pluridisciplinaire, pluraliste, critique, associant enseignement de groupe, expérimentations, aux cours magistraux,
- pour l'introduction à tous les niveaux de l'enseignement d'une formation professionnelle notamment sous forme de stages, U.V. spécialisées...
- pour le développement des filières à finalités professionnelles au sein de l'Université, notamment par la création d'IUT, de départements d'IUT.,
- pour le développement de la formation continue au sein de l'Université



3. L'emploi : un droit

Chômage, travail précaire, emploi déqualifié, trop souvent c'est cela qui attend les étudiants à la sortie de l'Université.

Ce gâchis pour nous et pour le pays, nous voulons y mettre fin parce qu'il s'agit de notre avenir, de celui du pays et des régions, parce que nous sommes les cadres de demain, conscients des responsabilités qui sont les nôtres.

Pour cela nous nous prononçons :

PROPOSITIONS SUR L'EMPLOI

- pour une réelle politique de l'emploi,
- pour satisfaire les besoins du pays, nous exigeons l'exploitation de toutes les richesses de notre pays, l'utilisation du progrès des sciences et des techniques,
- nous voulons vivre, étudier et travailler au pays. Dans le même temps où nous nous opposons à la casse de nos formations, nous luttons aux côtés des travailleurs et de la population, contre la liquidation du potentiel industriel et économique de nos régions,
- nous exigeons au minimum l'embauche d'un jeune diplômé en remplacement de chaque départ à la retraite d'un cadre, d'un technicien, d'un enseignant,
- pour la suppression de toutes les formes de travail précaire,
- nous voulons un emploi stable, nous permettant d'assurer toutes nos responsabilités, de bénéficier de nos droits,
- pour l'embauche au niveau de notre qualification, pour la reconnaissance de nos diplômes dans les conventions collectives, nous permettant de mettre la totalité de nos capacités au service du développement du pays.



4. Les droits : une condition pour étudier

La loi Sauvage, le quorum, le refus de toute concertation, les atteintes aux droits syndicaux, en un mot l'autoritarisme ont été la règle d'or de Mme Saunier Séité.

Nous sommes exigeants car la reconnaissance de nos droits, du droit syndical à l'Université conditionne pour une part essentielle l'avenir de nos études.

Pour cela nous exigeons :

PROPOSITIONS SUR LES DROITS

1. l'abrogation de la loi Sauvage et du quorum, de toutes les autres mesures contre nos droits et une refonte démocratique de la loi d'orientation,
2. l'abrogation des mesures racistes prises à l'encontre des étudiants étrangers, le respect de leurs droits,
3. le développement de la participation dans l'Université par la mise en place de commissions paritaires, pour la pédagogie, le contrôle des connaissances, l'élection de délégués de T.D., l'assemblée régulière de ceux-ci,
4. la mise en place de structures permettant aux étudiants, à l'ensemble de l'Université, au monde du travail de participer aux décisions prises au niveau national, régional et local,
5. la reconnaissance du droit syndical pour les étudiants et les moyens permettant l'expression et la représentation du syndicat,
6. l'attribution à l'UNEF de la subvention nationale à laquelle sa représentativité lui donne droit.

ATTENTION FAUSSAIRES !

*ils usurpent
le sigle unef*

NE TE LAISSE PAS TROMPER

Certains viendront te voir en s'appelant UNEF «Indépendante et Démocratique» et en parlant au nom de l'UNEF.

Par leur gestion désastreuse de la MNEF qu'ils dirigent, la cotisation a augmenté de plus de 200% en 6 ans. Mieux que toutes les hausses organisées par Saunier-Seité !

Ils ont toujours collaboré avec Saunier-Seité. Elle les a reçus à chaque fois qu'une lutte importante se développe comme cette année contre les suppressions de formation, à chaque fois ils ont déclaré «qu'ils avaient tout gagné» pour casser les luttes.

A un tel point qu'aux élections présidentielles, ils n'ont rien dit, contre Giscard, adoptant la même position que le CELF ou le CLEF, ceux que Saunier appelait ses petits.

Ces trois organisations étaient d'ailleurs et au même titre subventionnés par le Ministère.

Ils vont t'annoncer qu'ils se sont réunifiés: c'est certain entre les différentes OCI, AJS, OJR, FER..., ils travaillent tous ensemble.

Pour t'informer définitivement sur leurs méthodes, lis bien cette déclaration du SNESup (le syndicat du Supérieur).

Alors que la manifestation du 22 allait s'achever, un groupe d'individus casqués et munis de matraques, qui suivait le cortège sous une bannière et derrière une voiture de l'organisation dite « UNEF-Indépendance et Démocratie », a violemment chargé et matraqué les derniers rangs de la manifestation intersyndicale, après avoir abreuvé d'insultes des militants de la CGT.

Deux responsables du SNTRS et du SNP ESB-CGT, un militant de l'UNEF de Toulouse, et Michel Simon, professeur de Lille III, ont été blessés à la tête. René Deleplace, professeur à l'UER-EPS de Paris V, Michel Grosse, maître-assistant à Paris I, Georges Snyders, professeur de sciences de l'éducation à Paris V ont été plus ou moins gravement frappés ou jetés à terre.

Au moment où se déroulait cette agression, un cordon de policiers bloquait la tête du cortège, interdisant la dispersion par des rues latérales. Le sang-froid et la détermination des organisateurs et des manifestants ont permis de déjouer ces provocations.

La charge des nervis de l'AJS-OJR, montre sans ambiguïtés à qui ils réservent leur haine et leurs coups : aux universitaires, aux ATOS et aux étudiants en lutte contre la loi Sauvage et la casse des universités.

L'ENTRAIDE POUR REUSSIR

NOS ETUDES !

- + pour travailler ensemble
- + pour développer l'entraide
- + pour animer la vie de la Fac.



Comme tu le sais ou comme tu peux le deviner les difficultés, chacun d'entre nous en rencontre dans sa vie d'étudiant.

Chaque étudiant voit son pouvoir d'achat s'envoler devant les hausses de prix et de tarifs, l'aide matérielle s'étioler comme une peau de chagrin, le salariat pour plus de 60 % d'entre nous... sans parler des logements innaccessibles ou des manifestations culturelles trop coûteuses : autant de questions qu'on ne peut négliger, encore moins reléguer au domaine individuels qu'on se garde pour soi. Si nous sommes syndiqués à l'U.N.E.F., c'est pour mieux faire face, ensemble, à cette situation, le système de la « démerde » ne faisant qu'accentuer un isolement érigé en règle de vie et conduisant à l'échec.

Il n'est plus possible de venir à la fac comme à un distributeur automatique, y ingurgiter des cours passivement pour s'apercevoir rentré chez soi que tout reste à faire pour avoir ses chances de réussir, ou alors passer ses vacances à bachoter parce qu'on a « planté » en juin. Combien d'étudiants abandonnent leurs études en cours d'année sans

que l'on s'en soit guère soucié dans l'amphi ? La Fac., ce n'est pas le commerce, non plus la loterie !

- Il y a moyen de travailler ensemble les cours et les T.D., les exposés ou les examens, préparer et tirer des photocopies pour ceux qui sont salariés. Nous avons également notre mot à dire sur le contenu des cours, la pédagogie ou le mode de contrôle des connaissances.

- Les livres, les fournitures qu'exige notre formation, cela coûte de plus en plus cher : là aussi, il est possible de bénéficier de réductions sensibles en organisant des achats groupés avec la Coopérative ou la bourse aux livres de l'U.N.E.F.

- L'entraide, c'est encore créer ensemble l'animation de nos Facs pour en faire des lieux où l'on accourt pour telle ou telle initiative culturelle : débats, Ciné-Club, expositions, concerts... etc.

Tout cela est possible si toi aussi tu décides de t'occuper en prenant ta place dans les commissions de ton Groupe d'Etude qui travaillent sur les sujets qui te tiennent à cœur.

SERVICES DEJA EXISTANTS:

- Coopératives: Sciences, sous l'amphi 7 à coté du TD 24.
IUT, Hall d'entrée, à coté des amphis.

- Foyers en Sciences (en face de la Cafétéria) et en Sciences-éco (sous l'amphi 001)

- Centre d'édition universitaire Tétrapoly, en Science, sous l' amphi 7.

- Bourses aux livres: à la coop science.

LE CHANT GENERAL

une Librairie différente

Sciences Sociales ,
Littérature Générale ,
Rayon Femmes ,
Rayon Occitan ,
Disques - B.D.

★ POSSIBILITES DE
COMMANDES GROUPEES
AVEC REDUCTION 10%
★ CARTE FIDELITE

53, RUE DE L'AIGUILLERIE-34000 MONTPELLIER-TÉL. : 72.03.44

LA SOLIDARITE ÇA SE FINANCE

Pendant des années, Mme Saunier-Seité avait décidé d'asphyxier financièrement l'UNEF. En supprimant sa subvention nationale, en organisant des pressions de tous les cotés, le Ministre voulait faire taire l'organisation des étudiants.

L'UNEF est aujourd'hui la seule organisation étudiante à ne pas recevoir de subvention nationale alors qu'elle est la plus représentative. Les résultats des dernières élections aux CROUS le confirment amplement puisque l'UNEF réalise 43% des voix.

La volonté de Madame Saunier Seité était simple : faire taire ceux qui permettaient aux étudiants de défendre leur droit aux études, ceux qui organisaient la solidarité.

Toutes les autres organisations proches de Madame Saunier Seité : l'UNI, le CELF, le CLEF ont touché des dizaines de millions de francs.

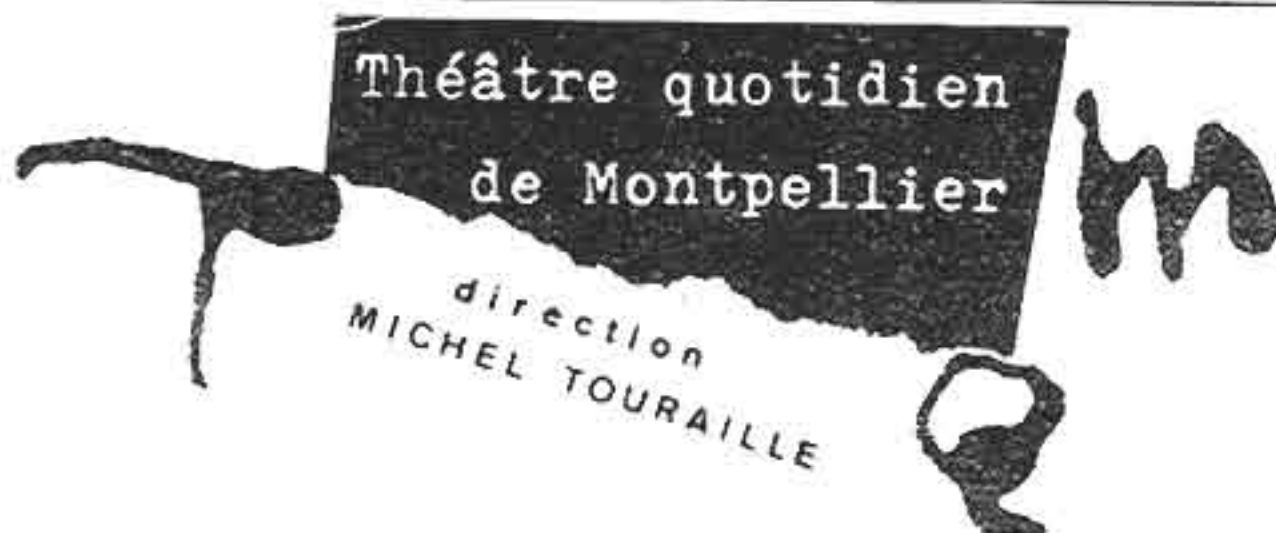
Tu as ton mot à dire.

Faire vivre l'organisation syndicale des étudiants, cela te concerne.

Donner des moyens financiers à l'UNEF c'est permettre aujourd'hui que l'UNEF soit pleinement la force de propositions et de négociations des étudiants.

Verse à la souscription.

Les versements sont à effectuer à l'ordre de : UGEM - UNEF - USTL, Place Eugène Bataillon - CCP 374 66V.



LE THEATRE QUOTIDIEN DE MONTPELLIER

Un théâtre d'aujourd'hui pour les gens d'aujourd'hui

SAISON 1981-82

Octobre-Novembre: LE FESTIVAL MONDIAL DU THEATRE DE NANCY au TQM
(5 troupes américaines - 25 représentations)

Décembre: ISMENE, de Yannis Ritsos - Création du TQM, 12 représentations et une exposition de photographies du Centre Georges Pompidou au CRDP.

Mars-Avril: LE CHANDELIER d'Alfred de Musset, Création du TQM, 48 représentations

Mai: MARIANA PINEDA de F.G.Lorca, en association avec le Théâtre Municipale de Montpellier.

Prix de la place étudiant au guichet: 25 F.

Abonnement étudiant: 80 F pour 4 spectacles. (2 au choix parmi les spectacles américains, le Chandelier et M.Pineda).

Permanence - renseignements - location: 5, Rue du Carré-du-Roi (entre jardin des plantes et le Peyrou). Tél: 63-35-83.

AIDES FINANCIÈRES

L'Argent ? Une angoisse permanente de beaucoup d'étudiants. 60 % des étudiants sont contraints de se salarier, à temps partiel ou complet pour poursuivre leurs études. C'est aussi beaucoup de sacrifices (sur le logement, la nourriture, les livres) pour continuer. Près des deux tiers des étudiants reçoivent une aide complémentaire de leur famille. Quelles possibilités d'appoint existe-t-il ?

- Le F.S.U. (Fonds de Solidarité Universitaire) accorde en cours d'année des aides financières aux étudiants nécessiteux. S'adresser aux assistantes sociales du CROUS.

- Avances sur les bourses : se renseigner auprès du Secrétariat des bourses de la Fac., du Rectorat ou faire appel à tes élus UNEF.

- L'aide sociale Municipale : s'adresser à la Mairie du Polygone. Tél. 92.48.85.

- Les prêts d'honneur : s'adresser au Rectorat. Le remboursement du prêt consenti peut s'effectuer sur dix ans, après l'obtention du grade ou du titre postulé (remboursable sans intérêt).

L'AIDE DIRECTE : LES BOURSES

Bourses du 1er et 2ème cycles

Attribuées sur critères sociaux, aux français mais aussi aux ressortissants de la communauté européenne, et aux titulaires de la carte de réfugié politique, âgés d'au moins 26 ans pour la première demande. Outre le nombre limité et le montant réduit de ces bourses, beaucoup d'étudiants n'en font pas la demande par manque d'information, croyant ne pas y avoir droit. Aussi n'hésite pas à aller retirer un dossier de demande au Secrétariat des bourses de ta fac.

- Retrait du dossier : avant le 1er Mai (généralement du 1er au 30 avril) ;

- Dépôt du dossier : avant le 30 avril (les dossiers sont toutefois acceptés jusqu'au 2 mai au Rectorat) ;

- Demande de transfert : jusqu'au 15 décembre seulement (accompagnée du certificat d'inscription).

+ **Calcul de la bourse** : il s'effectue par comparaison entre charges et ressources qui montre si l'on a droit à une bourse, ainsi que son montant. On a droit à une bourse si les ressources sont en dessous d'un plafond variable en fonction des points de charge ; si elles dépassent de 15 % au plus, on a

Conditions d'admission et barème :

L'administration prend en compte les ressources des parents et les charges qui leur incombent.

+ **Ressources des parents** : calculées à partir des revenus déclarés en 1980 (ressources de 1979), le chiffre retenu est le montant imposable, compte tenu des abattements de 10 %, puis 20 % pour les salariés, de 20 % pour les retraités (arrondi à la centaine inférieure).

Toutefois, en cas de changement important intervenu récemment (mariage, décès, chômage, retraite...), les ressources de l'année 1980 (déclarées en février 81) et même celles de 1981 pourront être prises en considération.

Cas des étudiants mariés : si le conjoint a souscrit une déclaration de revenus, celle-ci est prise en compte ; s'il commence à travailler, son revenu mensuel est multiplié par 12 pour calculer son revenu annuel.

+ **Charges** : le calcul des « points de charge » se fait à l'aide du tableau suivant :

droit à une bourse de montant réduit. Le montant des bourses « normales » se répartit sur 6 échelons.

A noter : les étudiants revenant du Service Militaire ont droit à une bourse majorée de 50 %.

	Points
Famille avec un enfant à charge	9
Pupille de la Nation	1
Candidat dont le domicile est éloigné de plus de 30 km de la ville universitaire	2
Père ou mère élevant seul(e) un ou plusieurs enfants	2
Père, mère ou conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée	1
Pour chaque enfant étudiant dans l'enseignement supérieur (y compris le candidat boursier) dans le cas des familles ayant au moins 2 enfants à l'université	1
Enfant atteint d'une incapacité permanente (non pris en charge à 100 %)	1
Candidat boursier souffrant d'un handicap physique nécessitant l'aide d'une tierce personne	1
Ascendant à charge au foyer, atteint d'une infirmité grave reconnue par la Caisse d'Assurance Maladie	1
Etudiant provenant des DOM-TOM et en Corse qui doivent poursuivre leur étude en métropole	1
Père et mère dont les ressources du conjoint sont prises en compte	1
Pour chaque enfant à charge du candidat	1

Bourses du 3ème cycle

De nombre limité, elles sont attribuées pour un an en fonction du niveau d'études (non des ressources). Retrait et dépôt des dossiers avant le 1er octobre. (Montant majoré pour les étudiants reprenant leurs études après leur service militaire).

- Bourses d'agrégation
- Allocations d'études pour étudiants en DEA et en DESS.



pour votre épargne

LaPOSTE

Pour les jeunes : La caisse d'épargne de la Poste

100 ans d'expérience à votre service

1 Languedocien sur 3 lui fait confiance

Pourquoi pas vous ?

Votre argent disponible dans tous les bureaux de Poste

SYNDIQUE-TOI

Nous espérons qu'avec ce guide, tu pourras t'y retrouver dans la fac... Peut-être y es-tu déjà inscrit.

De toutes façons, nous aurons l'occasion de nous retrouver dans les amphis, les TD, les TP pour nous entraider, organiser ensemble nos études, participer à la vie de notre fac, l'animer, nous défendre chaque fois que cela est nécessaire.

Tout cela suppose aussi que tu en fasses ton affaire, que tu te sentes concerné. Seul, isolé, tu ne peux rien. Par contre, ensemble avec d'autres, dans l'UNEF, nous pouvons faire vivre la Solidarité, dans ton amphi, ta fac.

Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui, compte-tenu de la situation nouvelle qui existe et qui nous ouvre d'immense possibilités pour changer le climat de nos facs, transformer l'Université.

Que ta voix soit entendue, que tu puisses compter sur les changements dont tu as besoin pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions, que la Solidarité grandisse dans les Universités.

Cela dépend de toi !

En te syndiquant, tu te donnes les moyens de participer au changement, de faire vivre la Solidarité étudiante.

Alors n'attends pas et remplis le bulletin d'adhésion.

L'UNEF, dans chaque enseignement est organisée en Groupe d'Etude, où se retrouvent tous les syndiqués pour se défendre, pour organiser les activités qui les intéressent.

Ainsi des commissions sur la pédagogie, d'autres pour réviser les exposés, d'autres pour éditer un journal..., existent dans de nombreux endroits. Cela dépend de toi que d'autres se créent, que nous agissions ensemble pour mieux étudier.

L'UNEF, c'est aussi une force de propositions, nos revendications sont discutées, tu les trouveras dans le guide.

Pour les faire avancer nous avons été reçus depuis le 10 Mai par de nombreux ministères, dont ceux de l'Education Nationale et de la Santé et aussi à l'Elysée.

L'UNEF, c'est chaque fois qu'un problème se pose, un cas d'arbitraire, avoir un outil pour intervenir, ne pas rester désarmé.

A la fac ça compte !

Alors n'hésite pas, pour mieux étudier il faut être solidaire !

Syndique-toi !

NOM :

Prénom :

Adresse :

UER :

Fac :

A retourner à UGEM-UNEF, Esplanade, Allée de Jérusalem, 34000 Montpellier.

Connaissez-vous vos droits ?

1. EMPLOI

Contrat de travail

Même en l'absence de lettre d'embauche, vous êtes lié par un contrat de travail soumis aux lois sociales. Ce contrat peut être à durée limitée (fixant la date de cessation) ou illimitée.

Conventions collectives:

Signées par employeurs et syndicats, elles apportent des précisions et avantages nouveaux aux lois sociales.

Elles sont applicables à tous les salariés de l'entreprise signataire. Se renseigner auprès des élus au Comité d'Entreprise.

Etudiants étrangers:

La carte de séjour «étudiant» ne donne droit à travailler que 20 heures par semaine au maximum sauf pour les ressortissants des pays de la CEE, de l'Algérie et de certains pays d'Afrique.

Les lois et règlements sociaux s'appliquent aux étrangers.

2. SALAIRE

- * L'employeur doit respecter le SMIC.
- * Les minima et classifications fixés par convention collective.
- * L'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Heures supplémentaires:

Sont comptées comme telles les heures au delà de 40 h par semaine. Elles doivent être autorisées par l'inspection du travail. Elles sont comptées par semaine (même quand le paiement est mensuel).

Elles sont payées avec 25% de majoration pour les 8 premières et 50% pour les suivantes, le salaire de base comprenant toutes les primes ayant caractère de salaire.

Les heures de nuit ou du dimanche ne sont payées plus cher que si la convention le prévoit.

Versement de salaire:

Le paiement doit être régulier (tous les mois ou tous les jours). Un retard de paiement est une infraction qui peut être punie.

Impôts:

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font pour une année entière vers le mois de Février.

3. LICENCIEMENT

Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux, sans respecter les formalités prévues.

La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour faire revenir l'employeur sur son projet.

Ce qu'il faut éviter:

Ne pas céder aux pressions visant à faire démissionner.

Ne pas signer de document portant les termes de «transaction» ou «transactionnel» lorsque l'employeur remet de l'argent.

Cause réelle et sérieuse :

Le motif de l'employeur ne doit pas être imaginaire ni mensonger ni contradictoire. Il doit comporter une certaine gravité (faute grave, motif économique grave).

Formalités :

Pour un salarié ayant plus d'un an de présence dans une entreprise de plus de 10 salariés, la loi exige qu'un entretien ait lieu entre l'employeur et le salarié convoqué par lettre recommandée et assisté d'une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise.

L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis commence dès réception de la lettre.

Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

4. CONGES

Congés payés:

Tout travailleur du secteur privé a droit à 2 jours ouvrables de congé par mois de travail effectué entre le 1er Juin et le 31 Mai.

Les congés doivent être pris entre le 1er Mai et le 31 Octobre.

Si une maladie interrompt les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

Si les 12 jours sont pris entre le 1 Mai et le 31 Octobre, le reste peut être accordé entre le 1 Novembre et le 30 Avril.

Si le reste est de 3 à 5 jours : 1 jour supplémentaire est accordé.

Si le reste est de 6 jours ou plus : 2 jours supplémentaires sont accordés.

Congés de naissance:

La loi accorde au père de famille un congé de 3 jours ouvrables à prendre dans les 15 jours qui entourent la naissance.

Congé de maternité :

Il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse médicalement constatée puis pendant les 12 semaines suivant l'accouchement, sauf si une faute grave a été commise (non due à l'état de grossesse) ou pour un motif étranger à cet état.

De toute façon, en aucun cas, le licenciement ne peut être notifié ni prendre effet pendant les 6 semaines avant la date présumée de l'accouchement, ni pendant les 8 semaines suivantes.

★ SE LOGER ★

L'insuffisance flagrante du nombre de chambres en Résidence Universitaire (10 à 12 000 demandes pour 5 500 places) contraint la plupart des Etudiants de se « rabattre » sur la première chambre trouvée. Ici, quelques conseils ne seront pas de trop.

Avant de rechercher une chambre en appartement ou en ville, il faut d'abord consulter le **Service du Logement en Résidence Universitaire du CROUS** (porte 1). Ta situation peut te donner droit aux bénéfices d'une chambre; dans ce cas, tu peux remplir un dossier d'admission en cité U. qui sera examiné durant le mois d'Octobre. Une chambre pourra alors t'être attribuée dans la limite des places encore libres.

En cas de problèmes, fait appel à tes élus **UNEF-FRUF-UGE** au CROUS.

Pour avoir une chambre en ville, le mieux est de s'adresser aux particuliers, sans passer par une agence; à éviter surtout les « Résidences Spécial Etudiants », situées autour des facs, qui constituent un véritable rançonnage des étudiants: cages à lapins, elles n'en sont pas moins à des tarifs exorbitants.

Il vaut mieux donc n'y avoir recours qu'en dernière solution.

Consulte dans tous les cas le **Service Logement en ville du CROUS** (porte 2); également le **Syndicat d'Initiative** (place de la Comédie), la presse quotidienne.

LES DROITS DES LOCATAIRES

Parfois méconnus, il faut absolument les connaître pour se défendre.

1. CHARGES: Il faut être très attentif à cette question. Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant des charges, le propriétaire ne peut exiger un acompte sur ce que vous lui devez. Le propriétaire doit justifier le montant exact de ce qu'il réclame et doit transmettre un compte détaillé des dépenses accompagné de la répartition faite entre les occupants.

2. IMPOTS LOCAUX: En principe tout le monde doit payer les impôts locaux qui sont une taxe municipale qui ne prend pas en compte la situation de celui qui les paye. Cependant, il est possible de se faire dégrèver en menant une action auprès de la Mairie. Pour cela, il faut que tu fasses une lettre de demande de dégrèvement en expliquant la situation d'étudiant à la Mairie de ton domicile.

3. TRAVAUX: Mis à part les travaux d'entretien normaux d'un logement à la charge du locataire, il est possible d'exiger du propriétaire et à sa charge d'effectuer un minimum de travaux si son logement n'offre pas un minimum de confort (eau, gaz, électricité, chauffage). Le préavis de la demande est de deux mois.

4. CONGE: Que vous soyez en chambre ou en appartement, un congé n'est pas une expulsion.

S'il demeure dans un logement ancien encore protégé par la loi de 1948, s'il a respecté ses obligations de reprise le locataire devient occupant maintenu dans les lieux et y reste.

5. EXPULSION: L'expulsion doit être prononcée par un jugement du tribunal à la demande du propriétaire. Le juge des référés peut accorder à la personne expulsée des délais de grâce. Entre le 1er Décembre et le 15 Mars, aucun jugement ne peut être exécuter sauf force majeure (immeuble près de s'écrouler).

6. DETTE-SAISIE: Si vous devez de l'argent à un tiers, vous pouvez demander un report d'échéance négociable à l'amiable.

Si vous êtes poursuivi en justice vous pouvez demander un délai de grâce. En cas de difficulté, demander l'aide des fonds sociaux auprès des services de votre mairie.

La saisie ne peut être effectuée que par l'autorisation d'un juge d'instruction.

7. LA LOI DE 1948-LOYER: Les locataires d'un logement qui entre dans les dispositions de la loi de 1948 doivent vérifier que leur loyer correspond aux normes de cette loi (consulter la CNL). Il est possible par le principe de la surface corrigée de diviser le loyer par deux ou par trois.

8. JEUNE MARIE: Si vous avez moins de 25 ans, que vous êtes marié et salarié, il vous est possible de demander une allocation pour avancer le montant de la caution ou du premier loyer, acheter les premiers meubles par exemple. La demande doit être faite au directeur de la caisse d'allocations familiales (service des prêts au jeune ménage).

ETUDIANT ETRANGER

A MONTPELLIER

Durant la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing a été mis en place en France, un système d'accueil des étudiants étrangers en France qui correspond à la volonté d'écarter des Universités françaises la grande masse des étudiants issus des pays en voie de développement, à l'instar des politiques d'accueil mises en place dans l'ensemble des pays d'Europe de l'Ouest.

Bien que les changements politiques intervenus dans le pays depuis le 10 Mai, font espérer des changements importants dans ce domaine, les censures concernant les étudiants étrangers sont toujours en place.

Cependant tout laisse penser que des mesures immédiates pourraient être prises en faveur des étudiants étrangers.

L'UNEF s'y emploie avec le Comité de Défense des Etudiants Etrangers en France et vient d'être reçu par le Ministre de l'éducation à qui l'UNEF a soumis un mémorandum et une liste de mesures immédiates en faveur des étudiants étrangers désirant s'inscrire pour 1981-82.

1. LA PREINSCRIPTION

A l'heure actuelle (15 Juillet 81), aucune université ne dispense de la préinscription, conformément à l'arrêté du 20 Septembre 1977.

- * La préinscription s'effectue en retirant un dossier auprès de l'ambassade de France du pays d'origine, les dossiers doivent être communiqués au plus tard le 15 Février aux services culturels français de leur pays.

- * Pour les étudiants étrangers titulaires d'un titre de séjour supérieur à trois mois, les dossiers doivent être retirés auprès de la commission nationale pour l'inscription des étudiants étrangers, cette année les dossiers devaient être remis avant la fin Février.

- * La mauvaise information faite sur les modalités fait que de nombreux candidats tentent de s'inscrire hors date.

Néanmoins, il a été possible l'an dernier d'obtenir quelques centaines de dérogations à la date, de la part du Président de la commission nationale, pour cela contactez l'UNEF qui t'aidera dans tes démarches.

2. LE VISA

Il est nécessaire d'obtenir un visa d'étude auprès des services consulaires ou de l'ambassade de France dans leur pays pour pouvoir obtenir par la suite un titre de séjour.

En sont dispensés, les ressortissants des pays d'Afrique francophone et de la CEE.

Le visa s'obtient sur présentation de l'attestation de préinscription, d'un certificat médical (fait par un médecin agréé par les services consulaires), d'une attestation de ressource d'un montant égal aux bourses délivrées par le gouvernement français.

3. LE TITRE DE SEJOUR

Muni de l'attestation provisoire d'inscription, du visa, il s'obtient auprès de la préfecture du domicile.

Pour les candidats dispensés du visa, il faut être muni d'un passeport valide, de l'attestation provisoire d'inscription, la justification des ressources. La carte de séjour ne peut excéder un an.

C'est le plus souvent à propos de leur titre de séjour que les étudiants étrangers sont le plus souvent soumis à des tracasseries administratives, aux brimades, et à l'arbitraire.

Une chose est actuellement certaine: le nouveau gouvernement s'est engagé à ne pas effectuer d'expulsions, en attendant une réforme et des mesures rapides concernant le séjour des étudiants étrangers.

4. REORIENTATION

L'an dernier, il a été obtenu que le dépôt des dossiers de préinscription pour une réorientation ne soient pas soumis aux délais fixés pour les autres préinscriptions, les demandes de préinscription devaient être déposées au plus tard dans les huit jours qui suivent la deuxième session d'examen.

L'objectif de l'UNEF est d'obtenir le maintien de cette mesure cette année.

5. L'EXAMEN DE FRANCAIS

Tout étudiant de nationalité étrangère doit, dans le cadre de la préinscription justifier d'une connaissance du Français suffisante, sur la base d'épreuves organisées par le service culturel français à l'étranger, ou par les rectorats en France.

Il est prévu d'exempter de l'examen des étudiants titulaires de diplôme attestant de la connaissance du Français.

A ce propos, l'UNEF demande que les tests linguistiques ne constituent plus une barrière à l'inscription mais un moyen d'orientation vers des formations de langue française.

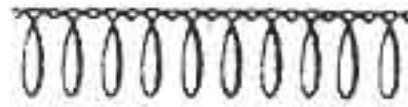
ETRANGERS: adresses utiles

Le service interuniversitaire des étudiants étrangers: à l'Université Paul Valéry, Bât. administratif, salle 212
Tél: 63-43-45

Ce service assure l'organisation des stages et les tests de langue française.

Le CROUS: Service d'accueil des étudiants étrangers, 11, Rue Baudin,
Tél: 58-27-43

En cas de problèmes, prendre contact avec l'UNEF, USTL, Pl. E. Bataillon, ou avec le CDEE.



Les étudiants mariés

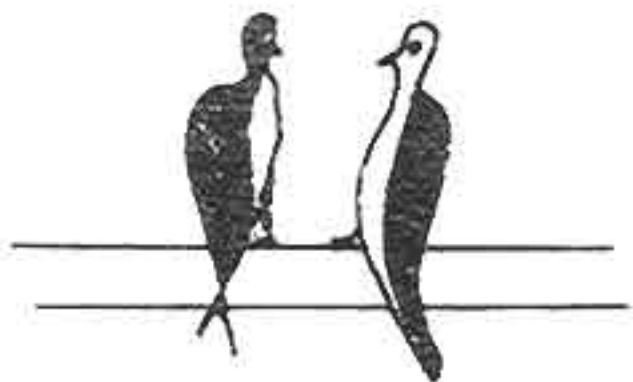
Votre conjoint peut obtenir une carte du CROUS, s'il est âgé de moins de 26 ans. L'allocation Logement est délivrée aux étudiants mariés dans les mêmes conditions que pour les étudiants salariés célibataires.

L'union libre... des tuyaux.

Sans être mariés, vous pouvez bénéficier des avantages sociaux de la vie à deux. Pour cela, il existe un moyen très simple : se procurer à la mairie ce que l'on appelle pompeusement « un certificat de concubinage notoire ». Ceci devant deux témoins pour chaque partenaire.

Ce certificat donne droit à :

- 1 allocation logement,
 - 1 logement en HLM,
 - la prise en charge, par la sécurité sociale, par l'un ou l'autre,
 - 1 affectation rapprochée pour le service militaire.
- + Ça vaut le coup de se renseigner à la mairie.



La vie sexuelle

• Centre de planification : 85, Av. de Barcelonne. Tél. 75.87.75.

• Planning Familial : 10, rue Chaptal. Tél. 92.51.54.

+ le fonctionnement du Planning Familial.

Information : entretiens et discussions avec des conseillers conjugaux et familiaux,

tous les mardis après-midi : de 14 h à 17 h.

Assistance médicale : permanences de médecins, organisation de débats sur les problèmes de la contraception, visite médicale, analyse de sang, remises de plaquettes de pilules. Tous ces soins sont GRATUITS pour les jeunes filles de moins de 20 ans (tiers payant au-dessus).

• Centre de Bionne (interruption de grossesse) : rue de Bionne - Celleneuve. Tél. 75.22.82.

S.O.S. i.v.g.

LA LOI SUR L'AVORTEMENT

- Janvier 1975 -

• L'avortement ne peut avoir lieu que dans un établissement agréé à pratiquer l'interruption de grossesse volontaire.

• La femme doit séjourner depuis au moins 3 mois en France et pour les femmes mineures le consentement des parents est exigé.

• L'avortement n'est pas remboursé par la sécurité sociale.

• Il doit être pratiqué avant la fin de la 10ème semaine de grossesse sauf en cas d'avortement pour motif thérapeutique, auquel cas l'avortement peut être effectué quel que soit le moment de la grossesse.

• Les démarches sont nombreuses : la femme doit d'abord consulter un médecin qui accepte de pratiquer ou de faire pratiquer l'avortement, tous les praticiens n'y étant pas tenus, mais devant un cas de refus, le spécifier dès la première visite.

• La femme devra chercher ensuite une attestation de consultation dans un établissement d'information ou un centre de planification, consultation visant à la dissuader de pratiquer l'avortement.

• Ensuite la femme doit confirmer sa première demande par lettre au médecin qui a accepté de pratiquer l'avortement.

Pour avoir le texte complet de loi, consulter le journal officiel du 5 janvier 1975 ou un code civil sur la santé.

Pour le moins, cette loi n'incite pas à l'avortement, en instituant un barrage financier, en reconnaissant la clause de conscience pour les médecins, en établissant des délais stricts.



étudiant ... et bidasse

Une enquête récente de l'U.N.E.F., montre qu'une majorité d'étudiants (59 %) sont ou seront gênés dans leurs études par l'accomplissement du Service Militaire. Notre objectif n'est pas ici d'ouvrir un débat sur l'Armée et le Service Militaire, mais d'apporter à l'étudiant quelques renseignements utiles qui l'aideront à concilier ses études et le « service ».

Chacun doit connaître les reports que lui offre la législation ; tu dois te faire incorporer **entre 18 et 21 ans** : entre ces deux limites, tu as le choix de la date d'appel. Tu peux donc demander, généralement à la Mairie, à l'occasion de la déclaration de recensement, un **report normal** d'incorporation jusqu'à la date anniversaire de tes 22 ans. Ce report est résiliable à tout moment.

Toutefois, bénéficient d'un **report spécial** (jusqu'à 25 ou 27 ans) :

- les jeunes gens volontaires pour servir à la **coopération**, à l'**aide technique** ou dans un poste scientifique des armées : la demande est à effectuer entre le 1er octobre et le 31 décembre de l'année de tes **21 ans** ; il faut avoir accompli au moins une année de Fac, le report étant accordé jusqu'à 25 ans. La durée du service est de 16 mois.
- les jeunes gens poursuivant des **études pharmaceutiques, dentaires** (si la première inscription date d'avant le 31 décembre de l'année civile des 21 ans), **médicales ou vétérinaires** (avant le 31 décembre de l'année civile des 21 ans).

D'autre part, si tu n'entres pas dans ces deux catégories, tu peux bénéficier, en sus du report normal, de deux genres de reports :

- l'un, dit **complémentaire**, peut te permettre d'achever une année universitaire (déjà engagée) que l'appel normal à la date anniversaire de tes 22 ans viendrait interrompre ;
- l'autre, dit **supplémentaire**, peut te permettre soit d'achever un **cycle d'études** ou de **formation professionnelle**, soit de te représenter à un **concours d'entrée à une grande école**. Pour en bénéficier, il faut donc te renseigner auprès de tes élus U.N.E.F. soit sur la définition des cycles dans ton U.E.R., soit sur la liste des concours qui sont concernés par cette mesure. N'oublie pas d'envoyer toute demande au bureau de recrutement avant le 1er août de l'année civile de tes **22 ans**.

Pour toutes tes démarches écrites auprès des autorités militaires (M. le Commandant du Bureau de Recrutement, Caserne du Muy, 13998 Marseille-Armées), documente-toi auparavant :

- à la Mairie de ton domicile surtout, ensuite à la gendarmerie ;
- sur les panneaux d'information consacrés à cet effet dans ta Fac. ;
- Top armées : tél. 50.81.79.
- Centre de documentation de l'Armée de Terre - 2, rue Pagézy. Tél. 66.00.22.

Il faut que tu saches aussi que tu peux bénéficier d'une **dispense** :

- en qualité de pupille de la nation,
- si tu as des parents morts pour la France,
- en qualité de soutien de famille,
- dans certains cas, si tes parents son décédés.

N'oublie pas non plus qu'il existe en France une législation (qui est cependant très restrictive) concernant l'**objection de conscience** : seules sont prises en considération les raisons « religieuses ou philosophiques opposées en toutes circonstances à l'usage personnel des armes ».

Pour toute information complémentaire à ce sujet, tu peux t'adresser à ton bureau du service National ou au Ministère de la Défense (14, rue Saint-Dominique - 75007 Paris).





Sur ce plan, Montpellier est indissociable de sa région. Celle-ci bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et participe au renouveau occitan. Dans toutes les villes, musées et architectures sont bien mis en valeur du fait de l'orientation touristique. Il est nécessaire de s'adresser aux syndicats d'Initiative. On retiendra en priorité à l'extérieur le site romain d'Ambrussum (Lunel), le Musée Paul Valéry à Sète, le Musée Réamu en Arles et le Musée impressionniste et Fauviste de Bagnols S/Cèze.

L'expression culturelle souffre quant à elle, de beaucoup de difficultés, mais est en pleine mutation. Du fait de la densité étudiante, de la montée du chômage, la région foisonne de troupes théâtrales, d'autres compositeurs interprètes, de fanfares, de groupes de jazz et de rock.

Les magasins (musique, disques, librairies) sont très concernés par ce qu'ils font, peut-être plus que partout ailleurs en France, et souvent spécialisés. On trouve en librairie de bons rayons B.D. (Contrechamps, Molière, La Planète...), politique (Le Chant Général, La Brèche), théâtre, pochothèque, etc... Pour les disques, en jazz : « Octopus », pour le rock : « Sirènes », « Globule », pour la musique ancienne ou classique : « Orphéo » et « Musidisc », mais attention aux prix : demandez les cartes de fidélité.

Montpellier est très limité quant à ses salles de spectacle. Le Théâtre municipal est intéressant pour ses concerts, la danse et surtout l'Opéra ; les programmes sont disponibles au Théâtre et les réductions étudiantes sont très valables.

Un nombre impressionnant de concerts (rock-jazz, chanson) passe au « Grand Odéon », au Palais des Sports ou à la Salle des Arceaux, ce qui témoigne d'un large public.

Mais quand on ne s'appelle pas Weissenberg ou Lou Reed, où passer ? Seules deux troupes de théâtre ont des locaux : Le Théâtre Quotidien de Montpellier (Rue du Carré du Roi), et les Trétaux du Midi à Béziers ; quant aux musiciens... Alors, il faut être

attentif aux affiches, les spectacles se déroulent dans la rue, sur les places des villages, dans les maisons pour tous ou les M.J.C., dans les Mairies, au Pavillon Populaire (Esplanade, à Montpellier) ou à la Salle des Rencontres de la Mairie de Montpellier (Polygone).

Depuis peu on assiste à un foisonnement de café-théâtres à Montpellier, ce qui peut résoudre les problèmes locaux ; on citera pour leurs prix : « Le Mélo d'Amélie », « La Palissade », « l'Amandier »...

Côté Cinéma, il y a un problème du fait du gigantisme de la Maison Gaumont. Les nombreuses autres salles sont contraintes à rentabiliser. Elles le font en passant beaucoup de navets. Les séances d'Art et Essai en ont été bannies. Seul « Le Club » sort des sentiers battus. Peu de ciné-clubs ; ceux de la Fac de Lettres sont cependant à retenir.

Plus intéressants sont les ateliers où l'on peut, pour relativement peu d'argent, apprendre ou exercer, aussi bien au niveau musique que poterie ou expression corporelle, etc... On peut citer La Gerbe (rue Chaptal) et le Centre des Rencontres à côté de la fac de Lettres.



Cette situation évolue chaque année suivant l'organisation étudiante. Car il ne dépend que d'eux et de l'U.N.E.F. de créer des ciné-clubs ou des foyers de guitare, des bibliothèques, des discothèques etc... dans les foyers des facs ou dans les Cités-U. De plus les amphithéâtres (cependant jusqu'à présent chers...) sont d'excellentes salles de concert. Alors, à vous de jouer avec l'U.N.E.F.

Des adresses...

- A.T.P. (Action Théâtre Populaire) Centre Pablo Neruda, Place Hubert Rouger - 30000 Nîmes. Tél. 67.61.45.
- Centre Culturel du Languedoc 20, rue Lakanal - Montpellier. Tél. 79.65.51.
- T.Q.M. (Théâtre Quotidien de Montpellier) 5, rue Carré du Roi. Tél. 63.35.83.
- La Gerbe 19, rue Chaptal - Montpellier. Tél. 92.56.63.

- « Les Sentiers de la Fontaine » (regroupe les troupes musicales). Tél. 60.44.73. Montpellier.

- Ciné « Le Club » Av. du Dr. Pezet - Montpellier. Tél. 63.49.93.

- La Cinémathèque (Archive cinéma) rue Azéma - Montpellier.

- Salle Molière (concerts) Place Molière - Montpellier.

• Cafés théâtre :

- « Le Mélo d'Amélie » 2, rue Bonnier d'Alco - Montpellier. Tél. 60.74.11.

- « L'Amandier » 9, rue de l'Amandier - Montpellier. Tél. 66.17.71.

- « La Palissade » 10, rue de la Palissade - Montpellier.

- « Le Clap » 32, rue du Plan de l'Olivier - Montpellier. Tél. 66.03.57.

- « La Belle Lurette » 39, Bd. Rabelais. Montpellier Tél. 58.08.82.

• Musées :

En ville, visiter le Musée Fabre (récemment rénové) : peintures des écoles françaises (Corot, David, Courbet, Géricault, etc...), italienne (Raphaël...), flamande et hollandaise, espagnole et anglaise ; céramiques et sculptures historiques.

Le Musée Atger (Fac de Médecine) : dessins d'artistes français, flamands, italiens...

N'oubliez pas les salles de musée dans les facs :

- Musée lapidaire et des moulages à la Fac de Lettres,

- Musée d'anatomie : Fac de Médecine.

Dans la région, à part Ambrussum (Lunel) et Murviel-les-Montpellier, il est enrichissant de traîner dans les musées archéologiques suivants :

- Aux Matelles, à Ensérune, au Vigan, au musée archéologique et paléontologique de Minerve, au Mas Soubeyran (souvenir Camisard) à Mialet (Gard), ou parmi les archives 14^e-17^e siècles au Musée Vulliod à Pézenas...

- Les châteaux médiévaux, connus (Aumelas, etc...) ou ignorés (Montllor à Montaud), pourront hanter vos ballades nocturnes au clair de lune.



Pour vous détendre, le Jardin des plantes vous offrira généreusement l'ombre, la tranquillité et l'oxygène de ses multiples essences ; de même, le dimanche en allant au zoo de Lunaret, vous pouvez en profiter pour faire un tour de footing sur les pistes du bois de Montmaur.

• Pour en savoir plus sur la région, procurez-vous « l'Hérault, ses sites, ses vins » (Presses du Languedoc).

bibliothèques

Droit Sc. Eco	4, rue Ecole Mage	72-49-05 - 72-29-39
Médecine	2, rue de l'Ecole de médecine	66-17-77
Pharma.	11, av. Ch. Flahault	66-55-97
Lettres	Rte de Mende	63-28-30
Sciences	Place E. Bataillon	63-28-31
Bibliothèque municipale	bd. Sarraill	72-52-85
Bibliothèque centrale de prêt	av. du Val de Montferrand	63-28-32
Bibliothèque pour tous	Plan Pastourel	72-20-36
Bibliothèque de l'IPPMS	IPPMS	
Archives départementales	2, av. de Castelnau	79-65-45
CRDP	Allée de la Citadelle	72-25-30
CNRS	Rte de Mende	63-21-03

U.G.E.M. - U.N.E.F.

- Sciences

Lettres
Droit-Sc. Eco
Médecine
I.U.T.place E. Bataillon : tél. 63-91-44 poste 299
Route de Mende, préfabriqué No 3
rue Cardinal de Cabrières
élus U.N.E.F., Faculté de Médecine
avenue d'Occitanie, près Amphi 2

SERVICES UNIVERSITAIRES :

Faculté	voir page 4	
CROUS	voir page 8 : 2, rue Monteil	63-57-20
Médecine Préventive	3, rue Arc des Mourgues	72-83-38
Rectorat	31, rue de l'Université	63-90-10
M.N.E.F.	63, avenue de Lodève	92-53-58
Etudiants étrangers	voir page 27	
C.S.U.	(centre sportif universitaire)	63-48-42
ONISEP	31, rue de l'Université	72-16-95
		72-18-31

SERVICES ADMINISTRATIFS :

Mairie	Polygone	92-48-85
Préfecture	Place A. Briand	63-90-34
Commissariat central	Av. G. Clémenceau	92-48-35
P.T.T. Central	Place Rondelet	92-92-92
	Av. Bouisson Bertrand	72-28-89
Sécurité sociale	28, cours Gambetta	92-48-80
E.G.D.F.	17, rue du Pont de Lattes	92-09-31

SANTÉ :

Urgences et services hospitaliers	voir page 11	
Centre médico social	17, rue Chaptal	92-68-55
Dispensaire	Rue Toiras	92-69-23
Centre Planning familial	10, rue Chaptal	92-51-54
Maternité	Av. du Prof. Grasset	63-53-80
Centre de Bionne (IVG)	Route de Lavérune - Celleneuve	75-22-82
Centre de transfusion sanguine	Av. E. Jambrau	63-34-00
Centre social La Paillade	Av. de Barcelonne	

TRANSPORTS : voir page 4

DIVERS :

A.N.P.E.	15 bis, rue Bourrely	92-78-10
Bis-Travail temporaire	rue de Verdun	58-36-24
Trésorerie générale de l'Hérault	Le Polygone	92-00-60
Foyer du jeune travailleur	Pont Carrade	92-15-52
C.I.J. (Centre International de la Jeunesse) :		
	impasse petite Corratière	70-61-66
Auberge de Jeunesse Foyer de l'étudiante		
	11, rue Saint Louis	92-16-96
L'Oustal	23, rue de la Providence	72-58-69
Syndicat d'Initiative (Office du Tourisme)		
	Place de la Comédie	72-54-82
Dépanage Mécanique	S.O.S. Route de la Cavallade	92-92-93
Salle des Ventes	4 bis, rue Baudin	58-35-74
Foir'Fouille	Av. de Toulouse	42-96-26
Tous les samedis matin la Foire aux Arceaux.		

LE CENTRE CULTUREL DU LANGUEDOC

PROGRAMME 1981 - 82

Le programme du C.C.L. s'inscrit dans le cadre de la politique départementale d'action culturelle.

LES ACTIONS D'ANIMATION POUR 81 - 82 :

- * Ateliers qui fonctionneront sur des cantons et déboucheront sur des réalisations.
- * Animation départementale en milieu scolaire.
- * Interventions ponctuelles sur le plan dramatique auprès des établissements scolaires et des associations.
- * Soutien technique aux associations ou troupes de théâtre dans les domaines de l'audio-visuel, du son et de la vidéo.
- * Rencontre sur le langage vidéo en collaboration avec le V.A.L.
- * Accueil de spectacles de qualité (théâtre, jazz, etc...) dans la salle du C.C.L.
- * Prestations diverses : - Utilisation des locaux du C.C.L. pour des expositions.
- Service de location de matériel de théâtre, de costumes, etc...
- * Lancement d'une opération « la scène aux jeunes talents » dans les domaines du théâtre, de la poésie, de la musique, etc...

LES ACTIONS DE FORMATION :

- * Organisation de stage pour enseignants animateurs et comédiens du département.

SPECTACLES DU C.C.L.

- * Se renseigner au C.C.L.

ATELIERS POUR L'ANNEE :

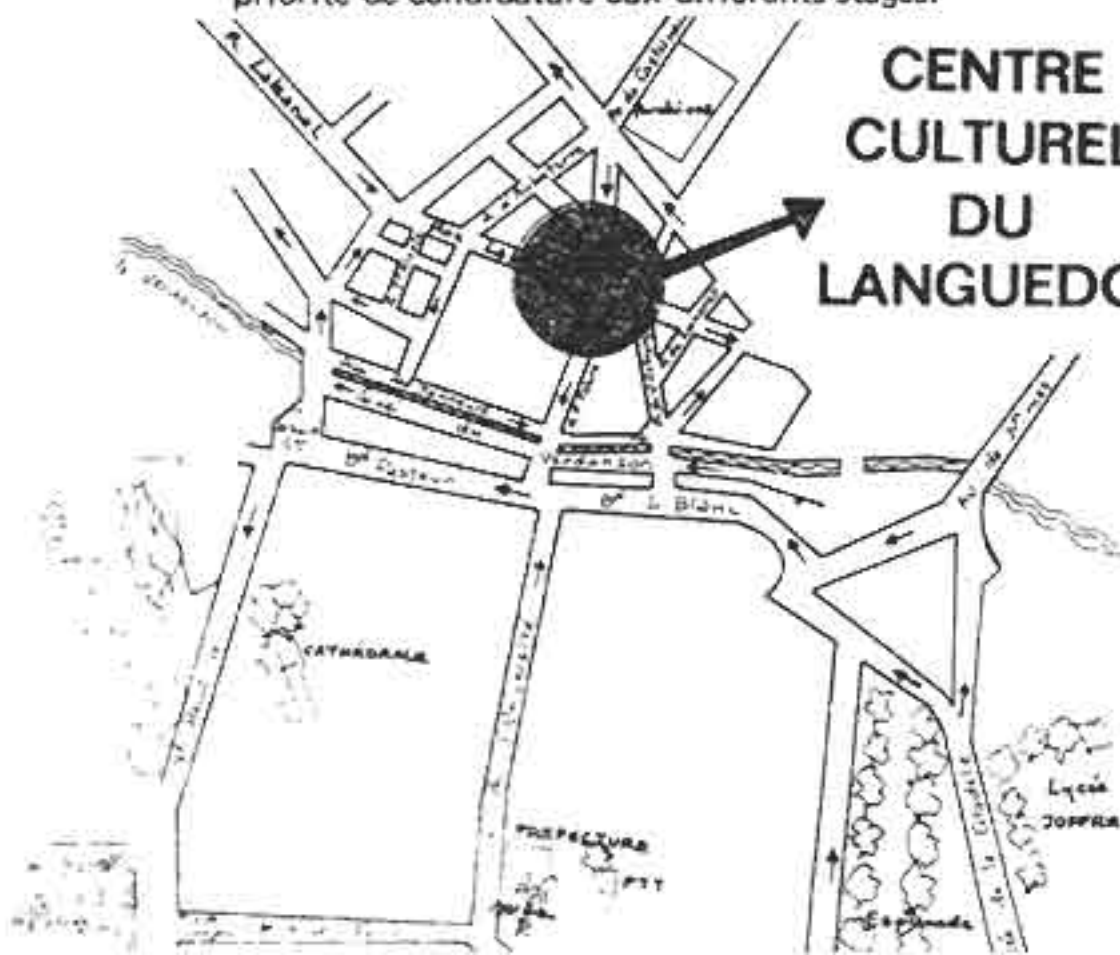
- * Art dramatique : Cours d'interprétation.
Techniques de l'acteur.
Exercices d'application aux réalisations d'un spectacle.
- * Art plastique : Sérigraphie.
Dessin et peinture.
Modelage, sculpture et poterie.
Gravure.
- * Expression corporelle, mime.
- * Groupe vocale d'action populaire.

Informations: Tarifs réduits pour les étudiants aux spectacles, la réservation est ouverte avant chaque spectacle (éventuellement par téléphone).
L'inscription aux ateliers se fait en début d'année scolaire en prenant une carte fidélité et en acquittant un d'inscription permettant l'accès à tout les ateliers toute l'année et ouvrant une priorité de candidature aux différents stages.

CENTRE CULTUREL DU LANGUEDOC

CCL
20, Rue Lakanal
MONTPELLIER
Tél: 79 65 51

Le CCL à la demande du Conseil Général de l'Hérault, est chargé de création et de diffusion artistique dans l'Hérault. Il est également chargé d'animation socio-culturelle et, à ce titre, est à la disposition des communes et associations pour assurer leur public et leurs usagers de ses services: Propositions et présentations de spectacles, de veillées, de rencontres et débats sur les problèmes artistiques, séances d'information et d'initiation au théâtre et aux arts plastiques, stages de formation, conseils pour l'équipement des locaux socio-éducatifs et des salles de spectacles, conseils aux troupes d'amateurs universitaires et scolaires, spectacles et animation pour les enfants.





Kilométrage illimité

Dans 20 pays
d'Europe

Carte Inter-rail

VALABLE POUR LES MOINS DE 26 ANS.

900 F.

SNCF